

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent cinquante-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 7 juillet 2015, à 15 h 5

President : M. Henk Cor van der Kwast..... (Pays-Bas)

GE.16-08407 (F) 030118 040118



* 1 6 0 8 4 0 7 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1359^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi tout d'abord de remercier l'Ambassadeur Maung Wai d'avoir conduit si judicieusement nos travaux pendant la présidence du Myanmar.

Aujourd'hui, j'ai le grand plaisir d'accueillir à notre séance plénière M. Kim Won-soo, Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement. Comme vous le savez, M. Kim a pris ses nouvelles fonctions le 1^{er} juin 2015. Il apporte à ce poste trente années d'expérience diplomatique, tant bilatérale que multilatérale, accumulée depuis 1978, année où il est entré au service du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée. Monsieur Kim, nous sommes très heureux de vous souhaiter la bienvenue parmi nous à la Conférence du désarmement et nous attendons avec intérêt de vous écouter dans un instant.

Comme vous le savez aussi, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a nommé M. Michael Møller Secrétaire général de la Conférence du désarmement, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur. Monsieur Møller, je suis très heureux que vous continuiez – car il s'agit d'une continuation en fait – à travailler avec nous dans l'exercice de cette nouvelle fonction. Vous avez beaucoup contribué jusqu'à présent aux discussions difficiles – ne le cachons pas – qui ont eu lieu au sein de cet organe et nous apprécions beaucoup que vous soyez à nouveau présent parmi nous.

Comme c'est la première fois que je prends la parole en qualité de Président de la Conférence du désarmement, permettez-moi de faire une brève déclaration à ce titre. Pour les Pays-Bas, c'est un honneur d'assumer la présidence de la Conférence, même si je sais que certains dans cette salle pourraient se demander en quoi. Dans cette salle, nous parlons beaucoup de l'absence de progrès en matière de désarmement. Nous nous lamentons de l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement la Conférence et le mécanisme de désarmement en général. Quel est le sens de tout cela ? Devrions-nous renoncer et attendre que la volonté politique se manifeste à la Conférence, comme certains l'ont fait valoir ? Ce ne serait pas notre option préférée. La volonté politique doit aussi émaner de nous, les délégations. La question est : que pouvons-nous mettre sur la table ? Albert Einstein a dit un jour : « Apprendre d'hier, vivre pour aujourd'hui, espérer pour demain » L'important est de se questionner sans cesse afin de déterminer sur quels points nous pouvons avancer.

Le désarmement multilatéral est un processus difficile parce qu'il concerne notre sécurité tant individuelle que collective, au bout du compte. Il s'agit parfois de faire 99 pas en arrière puis 100 pas en avant. Dans un tel contexte, il est parfois malaisé de distinguer une poussée dans le bon sens, mais elle est bien là. Voilà cinq ans seulement, personne n'aurait imaginé que nous adopterions le Traité sur le commerce des armes, mais c'est aujourd'hui chose faite. Nous n'aurions pas davantage imaginé il y a peu que la Syrie renoncerait aux armes chimiques et deviendrait partie à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, mais c'est en train de se produire. Le processus n'est pas arrivé à son terme et se poursuit, mais nous faisons des progrès substantiels. Si tout va bien, nous parviendrons bientôt à régler les derniers points d'un accord sur le programme nucléaire iranien, ce qui est aussi un progrès considérable. Ces évolutions montrent, selon nous, que des progrès sont effectivement possibles. Elles montrent aussi que les progrès requièrent hauteur de vues, patience, persévérance et, surtout, un certain acharnement. Les Pays-Bas estiment que le seul moyen d'aller de l'avant est de persévérer dans nos efforts et de continuer à rechercher un terrain d'entente sur la voie d'une avancée collective. Nous sommes prêts à soutenir, pourvu qu'elles soient réalistes, toutes les propositions et toutes les idées créatives pour aller de l'avant tant au sein de la Conférence qu'en dehors.

Alors, en étant réaliste, que pouvons-nous faire dans le cadre de cette instance ? Mais peut-être devrais-je reformuler ma question et vous demander : qu'êtes-vous prêts à faire ? Qu'êtes-vous disposés à concéder ? Jusqu'où pouvez-vous aller au-delà de vos positions habituelles ? En fin de compte, il nous faudra tous transiger sur quelque chose. Nous professons tous avoir pour objectif commun un monde exempt d'armes nucléaires, alors il nous faut œuvrer à cette fin. Si nous voulons atteindre un jour cet objectif, nous ferions mieux de nous atteler à la tâche dès à présent.

La présidence néerlandaise de la Conférence a pour objectif principal de ménager un espace de discussion en vue de rechercher un terrain d'entente. Permettez-moi d'être très clair : nous sommes tout à fait d'accord avec ceux qui disent que la Conférence a pour mandat de négocier et non de discuter, mais comment en arriver à l'ouverture de négociations si nous sommes en désaccord et ne discutons pas entre nous ? Nous ne croyons pas que la volonté politique se manifesterait du jour au lendemain comme par miracle, mais nous sommes convaincus qu'il nous faut œuvrer pour parvenir à un accord en recherchant un terrain d'entente. Des discussions informelles, franches et ouvertes sont un moyen d'atteindre cet objectif.

En ce qui concerne le calendrier des activités, nous avons organisé des réunions supplémentaires sur le désarmement nucléaire, sur un traité interdisant la production de matières fissiles, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur le désarmement général. Nous sommes ouverts à toute autre suggestion. Nous avons demandé à des experts de donner une impulsion aux discussions et de nous présenter de nouvelles idées sur la voie à suivre. Je sais que nous sommes en période de vacances, mais je tiens à vous inciter tous à participer activement à ces discussions et à mettre des idées sur le tapis. Je veux que vous vous demandiez ce que vous pouvez faire et non pas ce que vous ne pouvez pas faire. Nous demandons de votre part trois actions concrètes. La première est de participer au débat, et la plupart d'entre vous le font régulièrement. La deuxième est de soumettre des documents de travail sur toute question à votre convenance afin de pouvoir ensuite en discuter. La troisième est, si vous en avez la possibilité, d'inviter des experts de vos capitales ou de vos universités à participer à ce débat, afin qu'ils nous aident à explorer de nouvelles pistes et d'autres sujets.

Permettez-moi à présent de donner la parole au Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement M. Kim Won-soo. C'est avec grand plaisir que je vous donne la parole Monsieur Kim.

M. Kim Won-soo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à cette auguste assemblée. Comme l'Ambassadeur Van der Kwast l'a dit, voilà exactement un mois que je suis entré en fonctions et j'ai jugé bon de me rendre en pèlerinage sur les lieux saints du désarmement. J'ai commencé ce pèlerinage à La Haye, avant de me rendre à Vienne et maintenant à Genève. Je pense que cette dernière halte qui m'amène à la Conférence du désarmement conclut ce premier pèlerinage de la meilleure des manières.

Avant d'en venir à mon allocution, je voudrais annoncer aux membres de la Conférence une dernière nouvelle s'ajoutant à la grande nouvelle que constitue la nomination de Michael Møller au poste de Secrétaire général (tout en vous avouant que je me sens bien seul en demeurant le dernier à n'occuper mon poste que par intérim) : vous aurez bientôt un Secrétaire général adjoint de la Conférence. Il fera en outre office de directeur de mon bureau à Genève. Je suis sûr que vous connaissez tous Thomas Markram, qui a été Directeur du Service des armes de destruction massive à New York et a été à deux reprises Secrétaire général de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en 2010 et 2015. Il vient à Genève pour soutenir Michael et sera à votre service ici. C'est une grosse perte pour moi, mais je pense que c'est un grand atout pour la Conférence ici à Genève.

Personnellement, j'ai le sentiment qu'il me sera difficile de faire oublier la personne qui m'a précédé, Angela Kane – car elle a placé la barre si haute que j'aurai sans doute du mal à me hisser à son niveau. Je dois pourtant m'employer à être à la hauteur de mon titre de Haut-Représentant par intérim.

Plus sérieusement, à chaque fois que je me retrouve dans ce magnifique Palais des Nations, je ressens la même émotion face à l'œuvre de José María Sert. Ces superbes peintures qui ornent les murs de cette salle sont une source d'inspiration nous rappelant que l'humanité a le potentiel d'accomplir de grandes choses. Elles nous rappellent aussi l'histoire de cette instance et de ses réalisations : la négociation de traités et d'accords qui ont apporté une contribution durable à la paix et à la sécurité internationales. Le monde a plus que jamais besoin d'une Conférence du désarmement opérationnelle. Pour reprendre les mots du Secrétaire général, la communauté internationale a besoin d'une Conférence du

désarmement qui nous aide à progresser vers un monde meilleur et plus sûr. Notre monde est en fait toujours plus instable et vit en outre à l'ombre des armes nucléaires, continue d'être victime des atrocités des armes chimiques et est quotidiennement témoin des horreurs de la guerre et de la violence.

Le Secrétaire général m'a demandé de vous transmettre ses meilleures salutations. Il m'a demandé aussi de vous rappeler à tous ce qu'il vous a répété à quatre reprises ces huit dernières années dans cette enceinte. Lors de son premier contact personnel avec cette instance, en 2008, le Secrétaire général a déclaré : « La Conférence du désarmement a accompli beaucoup de choses, mais ses succès sont de lointains souvenirs ». La Conférence doit afficher des progrès maintenant. Voilà près de cinq ans que le Secrétaire général a annoncé la convocation à New York d'une réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence, et quatre ans que ladite réunion a rassemblé les États ; chaque année l'Assemblée générale adopte plusieurs résolutions appelant la Conférence du désarmement à entamer ses travaux de fond. Pourtant, le blocage persiste.

L'incapacité de la Conférence d'examen du TNP de 2015 à parvenir à un résultat sur la base du consensus, qui est cause de déception pour nous tous, et la frustration ressentie par les États parties rendent d'autant plus urgent pour la Conférence de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis deux décennies. L'échec regrettable de la Conférence d'examen met en relief la nécessité – aujourd'hui plus que jamais – d'un dialogue multilatéral efficace sur les questions fondamentales de désarmement et de la non-prolifération. En tant qu'unique instance mondiale de négociation sur le désarmement, c'est à la Conférence du désarmement qu'il revient à l'évidence de combler le fossé qui sépare les États et de revenir sur la voie de l'élimination des armes nucléaires.

Le Secrétaire général vous demande une fois encore d'aller de l'avant – et ce de toute urgence. Comme il vous l'a dit l'année dernière, année du Cheval Bleu – de très bonne augure dans notre partie du monde : « Votre mandat est de désarmer, mais aujourd'hui je vous dis : Armez-vous, armez-vous de l'esprit d'un cheval bleu et mettez-vous en marche. Mettez-vous au galop et allez loin. ». Aujourd'hui, je vous demande de faire montre de souplesse, de concevoir des solutions innovantes et surtout de rétablir la confiance nécessaire pour aller de l'avant.

Comme un des plus grands rois coréens, dirigeant visionnaire d'une grande sagesse auquel nous devons l'invention des alphabets coréens voilà quelque cinq cents ans, l'a noté judicieusement : « La confiance est un des traits les plus essentiels faisant la grandeur d'un homme d'État et il est particulièrement important de manifester cette confiance. ». Je sais bien que chacun d'entre vous a de pressantes préoccupations à faire valoir en matière de sécurité nationale. Je sais aussi l'importance que beaucoup d'entre vous attachent à une approche fondée sur le consensus pour traiter de questions aussi cruciales. Mais comme le Secrétaire général l'a rappelé en 2011 dans cette enceinte, vous ne devez pas laisser ce processus indéfiniment dans l'ornière. Il vous a appelé à surmonter vos divergences et à servir les intérêts mondiaux pour édifier un monde plus sûr.

À maintes reprises l'action dans le domaine du désarmement a prouvé que les solutions internationales étaient compatibles avec l'intérêt national bien compris. Nous partageons tous l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Malheureusement, comme la Conférence d'examen du TNP l'a fait ressortir, les opinions divergent toujours plus quant à la manière et au moment d'y parvenir. Je profite de cette occasion pour rappeler le plan d'action en cinq points du Secrétaire général, présenté en 2008. Les points saillants en sont les suivants : premièrement, la nécessité de négocier sur des mesures efficaces conduisant au désarmement nucléaire ; deuxièmement, la nécessité pour les États non dotés d'armes nucléaires de recevoir des garanties sans ambiguïté contre l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires ; troisièmement, la nécessité de faire entrer en vigueur tous nos instruments dans le domaine du désarmement nucléaire, ainsi que de consolider les zones exemptes d'armes nucléaires et d'en créer de nouvelles ; quatrièmement, la nécessité d'une transparence accrue de la part des États dotés d'armes nucléaires ; et, cinquièmement, la nécessité de prendre des mesures complémentaires à l'appui du processus de désarmement, y compris l'élimination d'autres types d'armes de destruction massive et les efforts visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. Des progrès notables ont été réalisés, mais il nous reste encore bien du chemin à parcourir. Nous

devons nous attacher à définir des actions concrètes avec réalisme tout en continuant à viser haut. Ces approches restent pertinentes aujourd'hui, en particulier pour la Conférence. Le Secrétaire général vous appelle à nouveau à faire face aux réalités du XXI^e siècle. La Conférence peut être une force motrice dans l'édification d'un monde plus sûr et d'un avenir meilleur. Telle est la mission même de la Conférence.

En 2012, l'Assemblée générale a chargé un groupe d'experts gouvernementaux de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, sans être mandaté pour le négocier. Le groupe s'est maintenant entendu sur un rapport dans lequel il est, entre autres, réaffirmé que le mandat Shannon est la base la plus adaptée pour des négociations. L'Assemblée générale examinera le rapport à sa prochaine session plus tard dans l'année. Je crois comprendre, selon le Président, que ce rapport a aussi fait l'objet d'un examen à la Conférence, et j'espère que vous considérerez ce rapport comme une contribution utile, qui peut faire avancer vos délibérations.

Il est réconfortant de constater que vos discussions de fond sur les quatre questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence se poursuivent. Je note aussi avec satisfaction que vous demeurez prêts à explorer toutes les possibilités de parvenir à un accord sur un programme de travail et qu'un groupe de travail informel sur ce sujet a été créé récemment. À ce propos, je remercie les coordonnateurs pour chacun des points de fond figurant à l'ordre du jour : l'Ambassadeur Ramadan d'Égypte, l'Ambassadeur Biontino d'Allemagne, l'Ambassadeur Rowland du Royaume-Uni et l'Ambassadeur Aryasinha de Sri Lanka. Je remercie aussi l'Ambassadrice de Finlande, M^{me} Kairamo, qui a accepté de coprésider le Groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail. J'espère que la Conférence examinera comme il se doit les moyens de rendre cette instance aussi efficace que possible. Toutes les règles et pratiques susceptibles d'être améliorées pour soutenir votre travail devraient être prises en considération si cela peut aider à sortir la Conférence du blocage actuel. Malgré la lassitude suscitée par ce blocage prolongé, la Conférence continue à rallier un large appui en tant que lieu privilégié pour les futures négociations sur le désarmement. La communauté internationale attend désormais avec impatience que la Conférence justifie cet appui. La persistance de l'impasse n'est pas envisageable. Comme le Secrétaire général l'a dit l'année passée : « N'attendez pas que les autres bougent. Soyez les premiers à bouger. ».

J'ai commencé mon intervention en faisant des commentaires sur la décoration intérieure de cette salle. Je vais maintenant la conclure en reprenant une des devises gravées à l'extérieur de cette salle : « Les nations doivent désarmer ou périr ». Ce constat est aussi pertinent aujourd'hui que dans l'après-Première Guerre mondiale et j'ai la conviction que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour que la Conférence du désarmement concrétise cette aspiration.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kim, et je voudrais maintenant donner la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, l'Ambassadeur Venkatesh Varma.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que nous vous félicitons de votre accession à la présidence, et nous vous promettons notre plein appui. Nous voudrions aussi remercier l'Ambassadeur Maung Wai du Myanmar pour l'excellent travail qu'il a accompli durant sa présidence de la Conférence du désarmement afin de faire avancer ses travaux. Nous félicitons chaleureusement Michael Møller de sa nomination au poste de Secrétaire général de la Conférence et nous lui sommes reconnaissants du vif intérêt qu'il porte à nos travaux et du soutien qu'il leur apporte. Nous tenons à remercier le Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, d'avoir pris la peine de nous rendre visite à Genève et d'avoir prononcé devant la Conférence sa très importante allocution. Nous apprécions l'appui vigoureux à la Conférence qu'il a exprimé en son nom et au nom du Secrétaire général de l'ONU.

L'attachement de l'Inde à un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable est indéfectible. Comme suite à la résolution 68/32 de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Inde a appuyé l'ouverture de négociations sur une convention globale relative aux armes nucléaires se fondant sur le document CD/1999, comme l'a proposé le Groupe des 21 en 2014, puis à nouveau, le 30 juin 2015, dans sa déclaration en plénière.

Sans préjudice de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, l'Inde soutient la négociation, dans le cadre de la Conférence, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui soit conforme aux intérêts de l'Inde en matière de sécurité nationale. Nous espérons que le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles, établi en application de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale, renforcera la détermination de la communauté internationale à engager rapidement des négociations sur la base du mandat convenu figurant dans le document CD/1299. Nous constatons avec satisfaction que le Secrétaire général de l'ONU a rendu hommage au Groupe d'experts gouvernementaux pour son rapport à la Conférence, en soulignant que le Groupe avait désigné la Conférence comme lieu des négociations, et qu'il a exhorté la Conférence à adopter sans plus tarder un programme de travail équilibré permettant d'ouvrir rapidement des négociations à la lumière des utiles conclusions du Groupe. Nous notons de plus que le Haut-Représentant par intérim a mentionné lui aussi cet aspect particulier dans ses remarques.

L'Inde attache une grande importance au mécanisme des Nations Unies pour le désarmement établi à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La mise en place de ce mécanisme de désarmement, qui se compose du triptyque – Première Commission, Commission du désarmement de l'ONU, Conférence du désarmement – a été conquise de haute lutte et donne à la communauté internationale le moyen de déployer des efforts dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale et d'en assurer la cohérence. Le mécanisme de désarmement a été confronté à plusieurs défis ces dernières années. Nous estimons nécessaire de réaffirmer notre engagement en faveur de ce dispositif tout en examinant les moyens d'améliorer l'efficacité de son travail.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement continue d'assumer la lourde responsabilité de progresser sur la voie du désarmement international. Nous pensons que la Conférence a encore le mandat, la composition, la crédibilité et le Règlement intérieur nécessaires pour s'acquitter de sa mission. Les décisions de la Conférence ont un effet sur la sécurité nationale et il est donc logique que la conduite de ses travaux et l'adoption de ses décisions se fassent sur la base du consensus. Nous sommes opposés aux efforts tendant à saper le mécanisme de désarmement ou à contourner la Conférence.

Nous partageons la déception qu'inspire le fait que la Conférence a été empêchée d'adopter un programme de travail, mais l'Inde demeure attachée à des efforts compatibles avec le Règlement intérieur de la Conférence destinés à lancer rapidement des travaux de fond. Nous avons pris une part active aux discussions informelles structurées sur le désarmement nucléaire et sur un traité relatif aux matières fissiles tenues à ce jour. Menées avec l'Ambassadeur Ramadan d'Égypte et l'Ambassadeur Biontino d'Allemagne pour habiles coordonnateurs, ces discussions ont été aussi approfondies que productives. Les discussions menées sous les auspices de la Coprésidente du Groupe de travail informel sur un programme de travail, l'Ambassadrice Kairamo de Finlande, ont commencé pour de bon. Un large soutien s'est manifesté en faveur de la nomination d'un coordonnateur spécial, l'Ambassadeur Schmid de Suisse, chargé d'étudier les méthodes de travail en vue d'améliorer et de rendre plus efficace le fonctionnement de la Conférence. Ce sont en effet autant de signes encourageants et aucun effort ne doit être négligé pour les consolider.

Le Secrétariat de l'ONU, en particulier le Bureau des affaires de désarmement, est investi de la lourde responsabilité d'aider les États à œuvrer aux fins du désarmement multilatéral. Nous estimons que le Bureau des affaires de désarmement devrait être renforcé pour faciliter les travaux des organes permanents créés en vertu d'instruments de l'ONU, tels que la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur certaines armes classiques. Il faut aussi assurer une plus grande cohérence entre les travaux relatifs au désarmement menés respectivement à New York et à Genève. Il est tout aussi important de préserver et conforter l'intégrité du secrétariat de la Conférence à Genève. Nous soutenons aussi les efforts visant à élargir l'appui apporté à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement afin que ses travaux soient durables et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'agenda international du désarmement. Nous nous réjouissons tout

particulièrement que le Haut-Représentant par intérim ait dans ses remarques abordé plusieurs de ces aspects.

Avant de terminer et par préemption avant l'intervention de l'Ambassadeur Simon-Michel de France, qui s'apprête à quitter Genève, je tiens à lui adresser quelques mots au nom de la délégation indienne. L'Ambassadeur Simon-Michel a représenté son pays avec distinction ; ses qualités professionnelles et personnelles ont été un énorme atout pour la Conférence et pour toutes les instances au sein desquelles nous avons eu le privilège de travailler ensemble. Sa connaissance approfondie des questions, sa vaste expérience et ses sages conseils nous manqueront. En lui faisant nos adieux, nous le remercions de toutes ses contributions et lui souhaitons très bonne chance pour l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Chine, M. Fu.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation dans votre travail.

Je voudrais remercier moi aussi le Représentant permanent du Myanmar, l'Ambassadeur Maung Wai, pour ses efforts acharnés tout au long de sa présidence.

Je saisis aussi cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, et pour féliciter M. Michael Møller de son accession officielle aux postes de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et de Secrétaire général de la Conférence du désarmement. Nous ne doutons pas que l'un comme l'autre continueront à soutenir activement les travaux de la Conférence.

Nous prenons note avec regret du départ du Représentant permanent de la France à la Conférence, l'Ambassadeur Simon-Michel, et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Président, la deuxième partie de la session de cette année touche à sa fin. La Conférence n'a pas encore trouvé d'accord sur un programme de travail, mais les États membres ont – sur la base d'un calendrier d'activités – engagé des discussions approfondies sur les principaux points de l'ordre du jour et ont échangé avec franchise leurs vues sur un programme de travail, dans le cadre du Groupe de travail informel, ce qui concourt à une meilleure compréhension mutuelle de nos positions respectives, à la formation d'un consensus et à une réflexion sur les moyens pratiques de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence.

Nous espérons que les discussions ultérieures sur les questions pertinentes pendant le reste de la session seront tout aussi approfondies et productives. Nous espérons aussi que le Président et l'Ambassadrice Kairamo, Coprésidente du Groupe de travail informel, poursuivront leurs efforts pour réfléchir avec les États membres aux possibilités s'offrant d'élaborer un programme de travail acceptable pour tous.

J'ai expliqué en différentes occasions certaines des vues et réflexions de la délégation chinoise sur la manière de faire avancer les travaux de la Conférence, y compris l'idée d'aborder dans le cadre de la Conférence la question de la cybersécurité et d'autres questions en voie d'émergence en matière de sécurité internationale et de maîtrise des armements, de négocier et d'élaborer des instruments d'orientation sur des questions comme la sécurité spatiale et de mener des discussions structurées et approfondies sur diverses questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, afin d'instaurer des conditions propices à l'ouverture de négociations à l'avenir. Je prends note des observations préliminaires formulées par certains de mes collègues. J'espère sincèrement que tous les États membres feront preuve d'ouverture d'esprit et réagiront positivement à ces propositions, sans perdre de vue l'objectif global, à savoir faire avancer le processus multilatéral de maîtrise des armements et de désarmement et revitaliser la Conférence.

La Chine attache une grande importance au rôle sans pareil de la Conférence et est vivement préoccupée par l'impasse dans laquelle cette instance se trouve depuis si longtemps. La situation actuelle montre avec clarté que la cause profonde de cette impasse

réside dans l'absence de volonté politique d'engager des négociations sur les différents points de la part d'un certain nombre de membres. Nous devons faire face à cette réalité. En même temps, il nous faut avoir conscience que sortir de l'impasse et revitaliser la Conférence exige de la souplesse de la part de toutes les parties, ainsi que de la volonté politique.

La situation internationale est en profonde mutation. Les menaces pesant sur la sécurité se font au quotidien toujours plus complexes et diverses, des crises et des conflits armés ne cessent d'éclater au niveau régional, et les nouvelles technologies ont induit des changements dans le domaine militaire, déclenchant un nouveau type de course aux armements. Dans ce contexte, le rôle revenant à la Conférence et à d'autres mécanismes internationaux de maîtrise des armements et de désarmement dans la préservation et le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales est loin de s'amoindrir et gagne au contraire encore en importance. Nous constatons avec une grande inquiétude que la Conférence s'est montrée incapable de sortir de l'impasse et que plusieurs séries de négociations sur la sécurité et la maîtrise des armements sont menées hors de cette enceinte, alors qu'elles pourraient très bien se dérouler ici.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence a pour responsabilité de remplir le rôle qui lui a été assigné et d'engager des travaux de fond dès que possible. Au lieu de camper avec rigidité sur des positions établies depuis des décennies et de parcourir les mêmes sentiers battus, les États membres devraient donc adopter une attitude plus ouverte et prendre les décisions politiques requises, lesquelles pourraient notamment consister à revoir leur position sur les points traditionnels de l'ordre du jour de la Conférence, à être proactifs dans la recherche des moyens de traiter au sein de la Conférence les nouvelles questions importantes qui se posent dans le domaine de la sécurité internationale et de la maîtrise des armements, ou à adopter des approches plus souples concernant les points traditionnels de l'ordre du jour. Aucun pays ne devrait promouvoir aveuglément ses propres questions prioritaires en refusant catégoriquement d'aborder toute autre question soulevée par d'autres parties. Pareille attitude ne fera que perpétuer l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence et marginaliser davantage son rôle en matière de sécurité internationale et de maîtrise des armements.

Le principe du consensus est au cœur du Règlement intérieur de la Conférence et nous avons toujours considéré qu'il donnait aux États membres d'importantes garanties allant dans le sens de la préservation de leurs intérêts nationaux en matière de sécurité dans les négociations multilatérales sur la maîtrise des armements. L'histoire de la Conférence nous enseigne que lorsque les États membres manifestent une volonté politique suffisante, la règle du consensus ne fait pas obstacle à la conclusion de traités multilatéraux de maîtrise des armements. Au contraire, cette règle concourt au déroulement en bon ordre des négociations ainsi qu'à la pertinence et à l'universalité de leurs résultats. Le principe du consensus devrait s'appliquer aux négociations portant sur tous les instruments juridiques et politiques relatifs à la sécurité et à la maîtrise des armements.

Nous notons que certains États invoquent la règle du consensus pour des questions auxquelles ils sont opposés mais sont prêts à l'ignorer quand ils promeuvent des questions les intéressant. Cette abjecte conception de la règle du consensus est inacceptable.

Un exemple récent illustre parfaitement mon point, à savoir la décision prise par l'Union européenne d'organiser très prochainement à New York des négociations multilatérales sur un code de conduite international pour les activités spatiales. Au cours de consultations multilatérales antérieures la Chine a, comme de nombreux autres États, exprimé un certain nombre de préoccupations relatives à des questions de procédure, notamment le mandat et le lieu de la tenue de ces négociations, et a soulevé en outre des questions concernant le contenu même du code de conduite, notamment l'exception prévue au titre du droit de légitime défense. Ces préoccupations n'ont malheureusement pas été dûment prises en considération par l'Union européenne. En particulier, il est inacceptable qu'en vertu des dispositions prises par l'Union européenne pour les négociations de New York, les États soient tenus, comme condition préalable, de renoncer à la règle du consensus pour pouvoir participer aux négociations. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'une approche appropriée de la part de l'Union européenne si elle souhaite mener les négociations de bonne foi. Nous espérons que l'Union européenne répondra pleinement aux

préoccupations précitées de la Chine et d'autres États et reverra ses méthodes afin de faciliter une participation plus large à ces négociations. Nous appelons à nouveau tous les États membres à examiner avec sérieux la proposition tendant à mener dans le cadre de la Conférence du désarmement les négociations relatives à ce code de conduite.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur Fu, pour vos aimables paroles et pour vos suggestions sur la poursuite de la discussion, dont nous tiendrons assurément compte. J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à l'Ambassadeur Wood des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Ma délégation a la plus grande confiance en vous et vous pouvez compter sur le plein appui des États-Unis dans votre conduite de ses travaux. Ma délégation est heureuse de se joindre aux autres délégations pour souhaiter au Haut-Représentant par intérim Kim Won-soo, la bienvenue parmi nous à l'occasion de la visite qui l'amène aujourd'hui à la Conférence du désarmement. Je tiens aussi à féliciter Michael Møller pour sa nomination et à remercier l'Ambassadeur du Myanmar, Maung Wai, pour sa présidence productive de la Conférence.

Les États-Unis restent prêts à travailler sans relâche avec les autres États membres de la Conférence pour aider à sortir de l'impasse actuelle. Nous n'avons pas oublié que des accords historiques dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement ont été conclus ici à la Conférence. Malgré la contrariété que nous éprouvons en permanence, comme de nombreux autres dans cette salle, nous estimons essentiel d'amplifier les possibilités de dialogue, tout en préservant le mandat fondamental de la Conférence en tant qu'instance de négociation.

Les États-Unis sont favorables et prêts à contribuer à un dialogue sérieux sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, mais la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles demeure leur priorité dans cette enceinte. Nous estimons que les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, qui, se basant sur le document CD/1299, a étudié les éléments possibles d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, peuvent nous aider à avancer dans ce domaine prioritaire, auquel la communauté internationale est favorable dans son écrasante majorité. À ce propos, ma délégation juge très productives et instructives les discussions informelles consacrées à cette question la semaine passée. Je tiens pourtant à souligner que les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux ne sont pas destinés à contourner la Conférence du désarmement mais à éclairer la voie à suivre par la Conférence. C'est tout à l'opposé des efforts déployés pour conclure des accords n'ayant pas fait l'objet d'un consensus ou pour tenter de contourner totalement la Conférence du désarmement. Malheureusement, il n'existe pas de raccourcis viables qui nous permettraient d'accomplir des progrès réels.

Dans le contexte de notre dialogue aux nombreuses composantes destiné à faire avancer la Conférence du désarmement, ma délégation prend note des discussions que les États membres ont eues plus tôt cette année au sujet de l'implication de la société civile dans les travaux de la Conférence. Certaines propositions formulées plus tôt pendant la session en cours ont suscité diverses préoccupations parmi les États membres quant au fond et à la procédure, mais nous vous encourageons, Monsieur le Président, à envisager d'élaborer, en consultation avec toutes les délégations, une proposition qui donnerait à la société civile la possibilité de prendre la parole devant les États membres de la Conférence, comme tel est le cas chaque année à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies durant sa session. Nous accueillerions favorablement une telle proposition en ce qu'elle serait opportune et se prêterait à un examen pendant la session en cours.

Les États-Unis demeurent fermement résolus à instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires. C'est dans cet esprit que ma délégation reste prête à dialoguer avec vous et avec tous les collègues de cette instance pour avancer sur la voie du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Il faut pour cela rejeter les expédients à la sauvette, renforcer les structures éprouvées et utiliser avec sagesse le précieux temps et l'expertise qui sont à notre disposition.

Pour terminer, au nom de ma délégation je tiens à adresser mes meilleurs vœux de réussite à l'Ambassadeur Simon-Michel dans sa nouvelle mission. L'Ambassadeur Simon-Michel est bon ami et a été un partenaire très solide. Il va nous manquer. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Nous avons grandement apprécié son intelligence et tout ce qu'il a apporté au débat consacré à une série de questions à la Conférence du désarmement. Une fois encore, ma délégation lui souhaite bonne chance.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Vos suggestions et vos idées, comme celles des autres, ont été notées. J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à M. Deyneko, de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Henk Cor van der Kwast pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement et M. Michael Møller pour sa nomination au poste de Secrétaire général de la Conférence – désormais sans la restriction « par intérim ». Je leur souhaite à tous les deux plein succès dans leurs nouvelles fonctions. Comme toujours, vous pouvez compter sur le soutien de la délégation russe.

Nous sommes heureux aussi de souhaiter la bienvenue à M. Kim Won-soo, qui a trouvé le temps de participer à la Conférence en dépit de son emploi du temps chargé.

Toutes les personnes ici présentes savent que la Conférence n'a pas mené de négociations. Nous, États membres, en parlons ouvertement, mais, plus important encore, déployons des efforts concrets et vigoureux pour sortir cette instance de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis si longtemps.

Notre attention est focalisée sur l'adoption rapide d'un programme de travail. Le Groupe de travail informel remis en place à cette fin s'emploie activement à trouver des solutions mutuellement acceptables. Nous avons, quant à nous, proposé un format provisoire, mais réaliste, pour un programme de travail axé sur les discussions visant à permettre à la Conférence de passer sans heurt à des travaux de fond. En l'absence de programme de travail convenu, des discussions thématiques informelles se sont déroulées pour clarifier les positions sur les points fondamentaux de l'ordre du jour de la Conférence. Des idées intéressantes et, selon nous, très prometteuses ont été exposées et pourraient servir de base à un futur compromis.

Un des sujets prioritaires pour nous est le texte actualisé du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui est pour l'essentiel prêt à être négocié.

Nous espérons commencer à examiner les méthodes de travail de la Conférence. À l'issue de cet examen, nous prendrons, au besoin, les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité des travaux de notre instance.

Les délégations explorent toutes les voies possibles, jetant ainsi les bases sur lesquelles pourront reprendre les travaux de fond de la Conférence. On escompte que, dès qu'un programme de travail aura été adopté, la Conférence sera immédiatement en état d'engager des négociations.

Nous sommes résolus à continuer d'agir dans le même esprit constructif à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'une des plus courageuses d'entre nous, l'Ambassadrice Kairamo de Finlande. Elle travaille sans relâche avec le Groupe de travail informel et nous l'en remercions grandement. J'ai maintenant l'honneur, Madame l'Ambassadrice, de vous donner la parole.

M^{me} Kairamo (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je voudrais également exprimer mes plus vifs remerciements à notre collègue du Myanmar, l'Ambassadeur Maung Wai, pour l'assistance qu'il m'a apportée durant la présidence du Myanmar, en particulier dans mon rôle de ce que vous avez qualifié de Coprésidente du Groupe de travail informel sur un programme de travail. Avant de faire des observations sur ce sujet en particulier, je voudrais moi aussi féliciter Michael Møller pour son rôle en qualité, enfin, de Secrétaire général de la Conférence. Je suis bien sûr très heureuse aussi de voir parmi nous M. Kim

Won-soo, que je remercie vivement d'avoir pris le temps de venir à Genève au cours de ces premières semaines de son mandat de Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement. Il est vraiment très important pour nous que vos messages soient clairement exposés à la Conférence.

Eu égard à mon rôle de Coprésidente du Groupe de travail informel sur un programme de travail, je n'entrerai pas dans les détails à ce sujet. Je tiens seulement à indiquer que je prends note des messages du Haut-Représentant par intérim ; je vous remercie beaucoup de vos mots d'encouragement. Je prends note aussi de ce que les collègues ont exprimé ici aujourd'hui sur leurs positions et leurs vues. Il est très clair à l'évidence que le Gouvernement de mon pays, la Finlande, souhaiterait aussi que la situation se débloque et que nous trouvions les moyens de commencer à travailler comme il se doit en tant que Conférence du désarmement. Les vues de mon gouvernement ont été exposées à plusieurs reprises. Nous sommes disposés à travailler sur la base d'un programme de travail précis, et nous sommes prêts à le faire aussitôt que possible.

Je tiens en outre à mentionner, comme mon collègue, l'Ambassadeur de l'Inde, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. La Finlande estime comme lui que l'Institut joue un grand rôle d'appui à la Conférence en menant des recherches et en présentant des documents utiles et que l'Institut pourrait même nous aider à avancer. C'est sans doute le message le plus important que j'aie à adresser à M. Kim Won-soo pendant qu'il est ici.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Ian McConville d'Australie.

M. McConville (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous assurer du plein appui de la délégation australienne. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maung Wai du Myanmar, pour son travail, féliciter chaudement M. Michael Møller pour sa nomination officielle au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement, et souhaiter chaleureusement la bienvenue au Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, qui a eu l'amabilité de bien vouloir venir prendre la parole devant nous aujourd'hui.

Permettez-moi de me joindre aux autres pour faire mes adieux à l'Ambassadeur Jean-Hugues Simon-Michel, de même qu'à Kelly Anderson, qui a exercé la fonction de Représentante permanente par intérim du Canada à la Conférence du désarmement ces cinq derniers mois. Ils vont nous manquer.

Au sujet des moyens de faire avancer la Conférence du désarmement, Monsieur le Président, nous accueillons favorablement vos suggestions positives formulées dans votre document sur la planification de votre présidence de la Conférence. Nous pensons qu'elles ouvrent utilement la voie à un approfondissement des discussions informelles que nous avons eues ces dernières semaines. Cette instance se trouve effectivement dans une impasse, ce qui rend ces discussions et votre présidence d'autant plus importantes. Nous apprécions la franchise avec laquelle vous nous avez exhortés cet après-midi à surmonter le blocage actuel, ainsi que les paroles du Haut-Représentant par intérim à ce même sujet. Nous savons que ce blocage ne sera pas levé du jour au lendemain car il se prolonge depuis dix-neuf ans, mais nous avons recueilli des points de vue intéressants ces deux dernières semaines dans le cadre du Groupe de travail informel. Cette évolution a été rendue possible par un rapprochement, certes limité, des vues sur certains points qu'avaient déjà permis de dégager les deux précédentes réunions du Groupe de travail informel, coprésidé par l'Ambassadeur Gallegos d'Équateur et l'Ambassadeur Peter Woolcott d'Australie. L'un de ces points est la nécessité de réfléchir avec créativité à la manière dont tirer au mieux parti de l'ordre du jour de la Conférence, y compris la discussion de points informels que vous avez proposée dans votre récente correspondance. Je pense aussi que nous devrions nous tourner vers d'autres sources de valeur ajoutée et la suggestion concernant la participation de la société civile qu'a faite notre collègue des États-Unis mérite d'être examinée avec sérieux. Au sujet du rôle continu des experts, j'exprime moi aussi mon soutien à l'excellent travail de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. L'Australie se réjouit d'avoir pu apporter un appui financier au fonds de stabilité de l'Institut ces dernières

semaines en vue de l'aider à surmonter sa difficile situation financière actuelle, mais nous escomptons de nouveaux efforts de la part de tous afin d'assurer la survie de cet important organisme et d'améliorer les modalités de ses apports à nos travaux.

Enfin, je tiens moi aussi à souscrire aux propos du Haut-Représentant par intérim concernant l'effet multiplicateur que pourraient avoir les résultats ayant donné lieu à un consensus récemment au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Ce processus peut sans conteste apporter beaucoup à cette instance, mais aussi au travail que nous menons actuellement à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à l'Ambassadeur Toshio Sano du Japon.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à ce poste très élevé à la Conférence du désarmement. Je vous assure de l'appui sans réserve de ma délégation et j'attends avec impatience de travailler sous votre conduite ; je remercie aussi l'Ambassadeur Maung Wai du Myanmar pour les efforts considérables qu'il a déployés ces quatre dernières semaines.

Notre délégation s'associe à l'accueil chaleureux réservé à M. Kim Won-soo à Genève et le félicite de sa nomination au poste de Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, annoncée le 1^{er} juin dernier par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon. Le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU fait partie intégrante du mécanisme des Nations Unies qui apporte un appui sans restriction à la promotion du désarmement et est donc indispensable dans le domaine du désarmement multilatéral.

Après ces félicitations, permettez-moi, M. Kim, de saisir cette occasion pour vous assurer de la coopération et de l'appui sans réserve de ma délégation. Je suis pleinement convaincu que, sous votre conduite avisée assise sur votre longue et riche expérience, le Bureau s'acquittera des tâches que lui ont confié la communauté internationale. Nous comptons sur votre leadership.

Comme vous l'avez dit plus tôt, la Conférence du désarmement doit être revitalisée et remplir son importante fonction consistant à négocier des instruments juridiques. Notre délégation continuera à déployer des efforts, avec d'autres États membres, pour sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps.

Je tiens aussi à féliciter M. Michael Møller, officiellement nommé au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement, et à lui adresser mes meilleurs vœux. Nous nous réjouissons de continuer à travailler avec vous dans l'exercice de votre insigne fonction.

Pour terminer, je voudrais exprimer mon estime à l'Ambassadeur de France, Jean-Hugues Simon-Michel, pour sa grande contribution à la communauté du désarmement à Genève et lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à notre collègue du Mexique, Mme Paola Ramírez.

M^{me} Ramírez Valenzuela (Mexique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous assurer de notre coopération et de notre soutien. Ma délégation voudrait aussi féliciter M. Kim Won-soo pour sa nomination au poste de Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement et M. Michael Møller pour sa nomination au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

Ma délégation voudrait faire quelques observations sur le projet de décision, distribué hier, concernant la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de recueillir les vues et les propositions sur les méthodes de travail de la Conférence du désarmement.

Le projet de décision ne reflète pas la totalité des observations et des vues formulées par les délégations à la réunion informelle du 30 juin, pas plus qu'il ne constitue une proposition de compromis puisqu'il n'exige pas le même degré de concessions de la part des différents membres. Un projet de décision équitable requiert que toutes les propositions

et observations soient prises en considération. À ce propos, permettez-moi d'exposer à nouveau les propositions faites par ma délégation mardi dernier.

Nous pensons qu'un coordonnateur spécial pourrait aider à recueillir les vues et les propositions. Mais pour avoir une vision panoramique de la situation actuelle, il lui faut être habilité à consulter aussi bien les États membres de la Conférence du désarmement, que les États Membres de l'ONU, ainsi que des représentants de la société civile. À ce propos, nous avons demandé que la Conférence donne expressément mandat au coordonnateur spécial de consulter les États Membres de l'ONU et les représentants de la société civile. Comme nous l'avons dit la semaine dernière, nous sommes flexibles quant au libellé du texte d'un tel ajout.

Permettez-moi de souligner à nouveau que cette suggestion répond directement aux commentaires reçus pendant la présidence de mon pays au début de cette année. Certains membres de la Conférence ont fait valoir qu'une décision relative aux méthodes de travail devrait aborder des questions comme la participation de la société civile et l'élargissement de la composition de la Commission, et nous pensons que les opinions de tous les Membres de l'ONU et des représentants de la société civile sont fondamentales.

La deuxième proposition faite renvoyait au paragraphe 2. Nous estimons que les travaux du coordonnateur spécial devraient jeter les bases d'une amélioration des méthodes de travail de la Conférence et ma délégation attache donc une grande importance au fait que son rapport devrait constituer un document officiel de la Conférence qui serait incorporé dans le rapport annuel de la session de 2015 de la Conférence, et non pas un simple rapport annuel à la Conférence, comme prévu dans le texte actuel du projet de décision.

Outre mes observations précédentes, permettez-moi de faire quelques remarques sur certains éléments inclus dans le projet de décision distribué hier qui ne figuraient pas dans le projet de décision examiné le 30 juin.

Au sujet du paragraphe 1, si cette décision doit être constructive, il faudrait que le coordonnateur spécial recueille les vues et les propositions sur les méthodes de travail sans aucune précondition. Nous savons qu'il a pour tâche d'analyser l'utilité des méthodes de travail actuelles et la manière dont elles pourraient être améliorées, ainsi que de présenter les résultats de ses consultations à la Conférence sans réserve. À ce propos, nous nous interrogeons sur l'utilité du membre de phrase « sans préjudice de l'article 18 du Règlement intérieur », car nous croyons comprendre que dans ses consultations le coordonnateur spécial pourrait examiner, entre autres, le contenu intégral du Règlement intérieur de la Conférence.

Pour ce qui est du paragraphe 2, nous demandons la suppression du membre de phrase « sur le résultat convenu ». Aux termes du texte actuel du projet, le coordonnateur spécial a pour mandat de recueillir les vues et les propositions sur les méthodes de travail aux fins d'améliorer le fonctionnement de la Conférence et non pas de parvenir à un accord sur ces vues et propositions. Le coordonnateur spécial devrait donc faire rapport officiellement sur les vues et propositions qu'il aura recueillies durant ses consultations et sur rien d'autre.

Ma délégation pense que si cette initiative devait déboucher sur un rapport informel du coordonnateur spécial ou ne pas consigner certaines des propositions recueillies durant ses consultations, cette entreprise ne serait qu'une réplique des vains efforts déployés par la Conférence pour sortir de l'impasse.

Permettez-moi de répéter que ces dix-neuf années de paralysie viennent nous rappeler avec force que la Conférence du désarmement est un produit de la guerre froide et que cette instance n'a pu apporter de contributions majeures au désarmement que lorsque les deux grandes puissances étaient d'accord. Elle a donc été efficace durant la guerre froide et durant les quelques années de lune de miel qui ont suivi la chute du mur de Berlin.

La paralysie de la Conférence est donc imputable tant à ses propres contradictions, qu'au fait qu'elle a cessé d'être représentative d'une communauté internationale exigeant une participation inclusive à toute discussion ou négociation sur les moyens d'éliminer les armes de destruction massive, sur le désarmement en général et sur la sécurité collective

– une communauté internationale qui n'est plus disposée à accepter qu'un petit nombre d'États assure leur sécurité au détriment de la sécurité des autres.

La Conférence du désarmement est bien le reflet des arrangements de l'après-guerre, qui confèrent à certains le privilège de décider pour tous et permettent à quelques-uns d'exercer depuis des années un droit de veto de facto. Le cheminement de notre débat actuel sur la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de recueillir les vues et les propositions sur les méthodes de travail de la Conférence illustre l'incapacité actuelle de cette instance à obtenir des résultats significatifs, même aux fins de sa propre préservation.

Monsieur le Président, ma délégation voudrait en outre faire quelques commentaires concernant le plan que vous nous avez présenté couvrant la durée de votre présidence. Je tiens tout d'abord à redire que le mandat de la Conférence a déjà été énoncé par l'Assemblée générale, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, ainsi que par la Conférence elle-même. Il est tout à fait inutile de le redéfinir. Reprendre des travaux de fond à la Conférence signifie négocier. Toutes les activités et discussions autres que des négociations ne sont pas des travaux de fond de la Conférence.

Nous avons exprimé nos vues sur la décision adoptée relative au calendrier des activités, et elles s'appliquent pleinement au plan que vous nous proposez de suivre durant votre présidence. Les séances informelles que vous suggérez ne sont qu'un autre moyen d'occuper une Conférence incapable de s'acquitter de son mandat. Votre plan repose sur l'ajout de discussions informelles, qui ne feraient donc pas l'objet de procès-verbaux et ne pourraient donc pas même pas servir de base à des négociations. Ces séances informelles ne feraient alors que doubler avec les travaux du Groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail et un calendrier des activités pour la session de 2015.

La Conférence du désarmement étant une instance de négociation, des discussions pourraient contribuer à l'aboutissement de négociations en cours mais ne sauraient se substituer à des négociations. Alors, si la présidence a déjà décidé de tenir les discussions prévues dans son plan pourquoi ne pas le faire en séance formelle ? Au moins elles donneraient lieu à l'établissement de procès-verbaux. Nous vous rappelons que sous la présidence mexicaine chaque séance était formelle et que ce format nous a permis d'avoir de bons échanges de vues.

Monsieur le Président, permettez-moi de terminer en réaffirmant le plein appui et la pleine coopération de ma délégation à vos efforts actuels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à la Représentante de l'Afrique du Sud, M^{me} Bronwen Levy.

M^{me} Levy (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Afrique du Sud tient à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous vous souhaitons plein succès dans vos efforts et voudrions vous remercier vous et vos prédécesseurs de cette année, dont l'Ambassadeur du Myanmar, pour les efforts déployés portant sur les méthodes de travail.

Nous tenons aussi à saluer la nomination de M. Møller, de même qu'à adresser nos félicitations au Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement et à le remercier de son allocution des plus inspirantes de ce jour. M. le Président, nous prenons la parole plus particulièrement pour exposer à la Conférence nos vues sur votre projet de décision relatif à la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de recueillir les vues et les propositions sur les méthodes de travail afin d'améliorer le fonctionnement de la Conférence et d'en renforcer l'efficacité. Nous le faisons en tenant compte de vos remarques de cet après-midi ainsi que des commentaires formulés par le Haut Représentant par intérim dans son allocution, qui nous apparaissent en consonance avec ce projet. À la lecture du texte de ce projet l'Afrique du Sud constate avec préoccupation que des propositions ayant recueilli l'appui d'un certain nombre de délégations n'y figurent pas.

Les propositions auxquelles nous faisons allusion vont au-delà de celles présentées lors de nos discussions informelles plus récentes et incluent celles faites depuis le début de la session de la Conférence de 2015, quand la question a été soulevée pour la première fois cette année. Cela risque malheureusement de donner l'impression que les vues de certains sont plus importantes que celles d'autres. L'Afrique du Sud exprime sa préoccupation en

sachant parfaitement que les membres de la Conférence ont des priorités et préoccupations différentes. Ces différentes priorités ne doivent pourtant pas forcément être mutuellement exclusives. Nous pensons que si les membres de la Conférence faisaient faire preuve à un certain point de souplesse et d'esprit de compromis, il devrait nous être possible à tous de travailler ensemble. C'est précisément cette nécessaire souplesse qui explique pourquoi, malgré nos réserves quant aux décisions concernant les groupes de travail informels sur le calendrier des activités et sur le programme de travail, nous ne nous sommes pas opposés au consensus sur leur création, sans pour autant être convaincus qu'ils puissent nous aider à avancer sur la voie de l'exercice du mandat de la Conférence. Les manifestations de souplesse ne sauraient cependant être à sens unique. L'Afrique du Sud montre la souplesse voulue en prenant en considération les vues de ceux avec lesquels elle est en désaccord, mais elle s'attend à la réciprocité de la part de ceux qui sont en désaccord avec elle. Or il semblerait que certains refusent de reconnaître les préoccupations légitimes des autres tout en insistant pour que l'on manifeste respect et compréhension envers eux. Une telle approche est plus susceptible d'exacerber que d'améliorer la situation à la Conférence.

Les propositions concernant la nécessité pour le coordonnateur spécial de consulter les États Membres de l'ONU et la société civile revêtent une importance particulière pour l'Afrique du Sud. Nous avons écouté les délégations aux dires desquelles la valeur de la Conférence réside en ce qu'elle rassemble les États clefs, alors que, à notre avis, tous les États et ceux qu'ils représentent sont en fait des acteurs clefs. C'est plus particulièrement le cas quand il s'agit de questions liées à la paix et la sécurité internationales, que le désarmement a pour objet de promouvoir. Le désarmement n'est pas l'affaire que des détenteurs du pouvoir, militaire ou autre, c'est aussi l'affaire de tous ceux qui aspirent à un monde meilleur et plus sûr. En tant que membres de la Conférence du désarmement, nous devons donc tenir compte des vues de tous les États, ainsi que des membres de la société civile et des citoyens ordinaires, qui doivent pouvoir faire entendre leur opinion sur l'incapacité de la Conférence à exercer sa responsabilité de négocier. Pour l'Afrique du Sud, c'est dans l'exercice de cette importante responsabilité, plutôt que dans la structure ou la composition de la Conférence, que réside la véritable valeur de cette instance. Nous pensons donc que rien dans le projet de décision n'empêche le coordonnateur spécial de recevoir ces propositions. En conséquence, nous espérons que le coordonnateur spécial ira plus loin que les membres de cette instance et recueillera les vues de tous les Membres de l'ONU et de la société civile pour établir son rapport.

Les propositions faites au sujet du rapport du coordonnateur spécial revêtent aussi de l'importance pour l'Afrique du Sud. Nous accueillons favorablement la référence au rapport annuel de la Conférence, mais nous constatons que dans la version précédente du projet de décision il était demandé au coordonnateur spécial de rendre compte des résultats de ses consultations. Or dans la dernière version il ne lui est désormais demandé de rendre compte seulement des résultats convenus. L'Afrique du Sud considère quant à elle que pour apporter la moindre valeur ajoutée, le coordonnateur spécial doit rendre compte dans son rapport de toutes les propositions présentées au cours des consultations et que la Conférence doit les examiner, qu'il y ait eu ou non accord sur ces propositions. Ne pas procéder ainsi pourrait donner à penser que certains se contentent de faire semblant et tentent de tirer parti de cette décision pour donner une illusion de progrès aux fins de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous aussi sommes préoccupés par le processus mis en route pour nommer un coordonnateur spécial. À notre avis, la nomination d'un coordonnateur spécial sur toute question, ainsi que son mandat, relève de vos prérogatives, Monsieur le Président, et ne requiert pas l'accord exprès de la Conférence, ni une décision par consensus. À ce propos, nous persistons à croire que la nomination d'un coordonnateur spécial doit se concevoir comme un mécanisme mis à la disposition du Président pour lui permettre de débloquer la situation afin de parvenir à un consensus et de l'aider ainsi dans les situations où il n'y a pas de consensus. C'est pourquoi nous estimons que, nonobstant l'inclusion du membre de phrase « sans préjudice de l'article 18 » – qui est en soi déconcertant, étant entendu que toute décision de modifier la règle du consensus doit être prise par consensus –, le projet de décision n'empêche pas une délégation de soulever des questions liées à une quelconque disposition du Règlement intérieur. À ce titre, nous espérons donc que le coordonnateur spécial tiendra effectivement compte des vues de ceux estimant que le Règlement intérieur,

y compris l'article 18, semble avoir été interprété de façon erronée, utilisé et exploité et dévoyé par certains pour empêcher la Conférence d'exercer son mandat de négociation. Ainsi, malgré nos préoccupations concernant le projet de décision, puisqu'à notre avis la nomination d'un coordonnateur spécial ne requiert pas de décision de la Conférence sur la base du consensus, nous ne ferons pas obstacle à son adoption. Y faire obstacle reviendrait à saper les dispositions mêmes du Règlement intérieur, comme d'autres s'y sont essayés.

Monsieur le Président, nous avons exposé ces préoccupations précisément parce que nous voulons que la Conférence du désarmement retrouve sa place légitime. C'est pourquoi nous avons été en première ligne, avec votre pays et la Suisse, pour œuvrer à revitaliser les travaux de la Conférence, comme le demandent la résolution 66/66 de l'Assemblée générale et les décisions connexes ultérieures. L'incapacité persistante, malgré ces efforts, à engager des travaux de fond ne nous permet pas d'être indifférents aux difficultés actuelles. Cette impasse qui perdure est indéfendable et amoindrit toujours plus la pertinence de la Conférence et la confiance que la communauté internationale place en elle. C'est pourquoi nous restons prêts à examiner toute proposition qui contribuerait véritablement à sortir de l'impasse. Si l'incapacité de la Conférence à remplir son mandat devait se poursuivre, aucune considération ne pourrait empêcher d'envisager d'autres options pour faire avancer les travaux importants qui ont été confiés à cette instance.

Pour conclure, nous tenons à appeler l'attention sur un passage d'une déclaration faite devant la Conférence par la délégation sud-africaine en 2005, qui n'a rien perdu de sa pertinence, malheureusement, dix ans plus tard dans nos débats de ce jour. L'Afrique du Sud constatait en effet alors « nous ferions bien de nous rappeler que ... ce sont les Membres de l'Organisation des Nations Unies dans leur ensemble qui, par leurs contributions statutaires au budget de l'ONU, règlent la facture d'une Conférence à l'inactivité désormais persistante ». Tous les États Membres de l'ONU ont donc le droit de tenir la Conférence responsable de son incapacité à faire avancer le dossier des négociations. Si la Conférence devait continuer à se montrer inapte à d'entamer comme il se doit des négociations sur le désarmement, ma délégation ferait valoir que le moment approcherait rapidement pour nous de nous demander s'il ne serait pas plus utile et rentable de suspendre les activités de la Conférence jusqu'à ce que l'Assemblée générale adopte des résolutions lui donnant mandat d'ouvrir des négociations. Cette instance se retrouverait alors à l'évidence dans une situation loin d'être idéale, mais nous estimons que, dans l'intervalle, les ressources ainsi libérées pourraient être affectées à des domaines où les besoins sont grands.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie Madame de votre déclaration, très claire à de nombreux égards. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Akram du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre nomination à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assure du soutien sans réserve de ma délégation dans la recherche de mesures de coopération arrêtées sur la base du consensus pour faire avancer de manière équilibrée et globale les travaux de la Conférence. Nous voudrions en outre exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Maung Wai, du Myanmar, pour la manière dont il a conduit nos travaux. Je voudrais aussi saluer la nomination de M. Michael Møller aux postes de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon. Il s'en est tiré avec brio jusqu'à présent en tant que titulaire par intérim de ces postes et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans les temps à venir.

Nous voudrions aussi saisir cette occasion pour saluer la présence parmi nous aujourd'hui de M. Kim Won-soo, Haut-Représentant par intérim de l'ONU pour les affaires de désarmement, et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions. Son prédécesseur, M^{me} Angela Kane, restera à jamais dans nos mémoires pour sa grande contribution et la compétence avec laquelle elle a donné suite de manière équilibrée et objective aux différents mandats émanant des États membres.

C'est aussi avec regret que nous faisons nos adieux à notre ami l'Ambassadeur Simon-Michel, Représentant permanent de la France, et nous lui souhaitons une totale réussite dans la poursuite de sa carrière.

Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour commenter le plan de travail de votre présidence, que vous avez communiqué aux coordonnateurs régionaux hier et transmis directement aux membres de la Conférence en tant que pièce jointe à votre lettre datée du 6 juillet 2015. Ce projet de plan de travail inspire deux inquiétudes particulières au Pakistan, malgré nos discussions à ce sujet, et des clarifications s'imposent donc.

Premièrement, ma délégation ne comprend pas pourquoi un des points inscrits depuis le plus longtemps à l'ordre du jour de la Conférence, et qui est au nombre des quatre questions fondamentales, à savoir les garanties de sécurité négatives, n'apparaît pas dans le plan de travail. La question des garanties de sécurité négatives bénéficie d'un large soutien et est, à notre avis, la plus mûre pour l'ouverture de négociations à la Conférence. Nous savons que certains États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés, dont certains couverts par leur parapluie nucléaire, ne souhaitent promouvoir des garanties de sécurité négatives que dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires, mais la grande majorité des membres de la Conférence ne partagent pas cette conception et ils préfèrent l'ouverture immédiate au sein de la Conférence de négociations sur une convention internationale visant à donner aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'emploi et la menace de la force ou d'armes nucléaires. Toute discussion informelle dans le cadre de la Conférence du désarmement qui n'aborderait pas la question des garanties de sécurité négatives dans des conditions d'égalité avec les autres questions fondamentales serait déséquilibrée et partielle et inacceptable pour ma délégation.

Monsieur le Président, mon deuxième point concerne votre intention de consacrer une journée et demie, les 6 et 7 août 2015, à des discussions informelles sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT). Nos vues sur cette question sont bien connues et je les ai récemment exposées à nouveau en détail, à la séance plénière de la Conférence du 23 juin 2015. J'ai clairement indiqué que le Pakistan rejetait totalement le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, ainsi que toute insinuation ou assertion comme quoi ce rapport pourrait servir de base à un examen plus approfondi de la question d'un FMCT par la Conférence du désarmement. Le Groupe d'experts gouvernementaux n'était investi d'aucun mandat par la Conférence. Les membres du Groupe, à titre individuel ou collectif, ne peuvent s'arroger le droit de décider comment la Conférence devrait examiner la question des matières fissiles. C'est pourquoi je tiens une fois de plus à dire très clairement que ma délégation n'acceptera aucune tentative visant à imposer le rapport du Groupe sur la Conférence du désarmement, que ce soit à titre formel ou comme base de discussions informelles dans le cadre de la Conférence.

Il est vraiment tout à fait déplorable que, malgré la déclaration claire et sans équivoque que nous avons faite dans le passé et malgré ma lettre en date du 18 juin adressée au coordonnateur des discussions informelles de cette année sur un traité relatif aux matières fissiles (FMT), la Conférence soit encore invitée à tenir des discussions informelles sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux. Il n'y a manifestement pas de consensus au sein de la Conférence dans ce sens. Si jamais il y a eu le moindre doute, permettez-moi de réaffirmer que ma délégation s'oppose avec la plus grande fermeté à l'idée d'organiser des séances plénières de la Conférence, formelles ou informelles, pour examiner le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur un FMCT. Le Président de la Conférence ne doit ni ne peut semer la discorde en imposant une approche ou une initiative n'ayant pas fait l'objet d'un consensus.

Ma délégation ne peut accepter la tenue d'une séance plénière informelle de la Conférence consacrée au rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur un FMCT, mais nous sommes prêts à avoir des discussions d'ordre général sur la question d'un FMT dans un cadre relevant de la Conférence du désarmement et, en tout état de cause, toute délégation peut aborder la question du Groupe d'experts gouvernementaux sur un FMCT et y renvoyer, comme tel a déjà été le cas. Comme nous vous l'avons indiqué durant nos consultations bilatérales et comme nous l'avons constaté lors des discussions informelles sur un FMT la semaine dernière et lors de celles tenues l'année dernière, ma délégation a

contribué activement et substantiellement à toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, y compris l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Je vous assure que nous continuerons à le faire sous votre présidence dans le cadre de tout arrangement global, équilibré, non porteur de discorde et reposant sur un consensus en vue de discussions informelles ou formelles.

Nous vous prions donc de bien vouloir modifier en conséquence votre projet de plan de travail, en supprimant toute référence au rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur un FMCT et en attribuant un temps égal aux quatre questions fondamentales, dont les garanties de sécurité négatives. Dans sa forme actuelle, votre plan de travail est inacceptable pour le Pakistan.

Puisque l'occasion m'en est donnée, avant de terminer je voudrais réagir en quelques mots à l'allocution du Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement. Le Pakistan souscrit aux éléments de son allocution et appuie pleinement l'appel qu'il a adressé à la Conférence, tout comme l'appel du Secrétaire général, l'invitant à déployer des efforts pour avancer et sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis près de deux décennies. J'aimerais aussi formuler deux observations. La première, comme vous pouvez l'imaginer, concerne l'acceptation – sur la base du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux – du mandat Shannon comme base de négociation d'un FMCT. Dans ce contexte, les mots que je viens de lire font clairement ressortir notre position sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux. Notre principale objection est qu'un groupe de 25 pays ne saurait s'arroger le droit de décider comment la Conférence du désarmement doit conduire ses travaux. En outre, ce n'est pas un mais deux États dotés d'armes nucléaires appartenant à ce groupe de 25 qui étaient absents. C'est justement ce qui rend extrêmement suspect les conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux car toutes les conclusions ce groupe sont inacceptables, en tout cas pour mon pays.

Le deuxième élément, qui m'a étonné et un tant soit peu interloqué, est que la Conférence du désarmement, en état de paralysie depuis près de deux décennies, est tout à coup dépeinte comme une force motrice capable de faire avancer les choses après la conclusion infructueuse de la Conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) récemment tenue. Le Pakistan n'est pas partie au TNP et s'est, jusque-là, abstenu de commenter cet échec. Alors qu'il nous est demandé aujourd'hui à la Conférence du désarmement de prendre la relève du processus inabouti du TNP pour mener la lutte pour le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, la similarité des deux situations me semble pour le moins frappante. Cette similarité réside dans le fait que l'échec de ces deux instances est imputable aux politiques discriminatoires et sélectives de certains pays, et c'est en raison de cette discrimination, de cette hypocrisie en fait, dans le traitement des questions de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement que nous en sommes là. J'ai le sentiment que la Conférence du désarmement ne pourra pas sortir de cette impasse tant que nous n'aurons pas surmonté cette difficulté particulière. Je ne parlerai pas de ce qui risque d'advenir du TNP, car ce n'est ni notre affaire ni notre sujet de préoccupation.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je vous remercie de nous avoir exposé vos vues et puisque vous avez soulevé deux questions particulières j'y reviendrai plus tard. J'ai maintenant sur ma liste la délégation de la Nouvelle-Zélande. M^{me} Katy Donnelly, vous avez la parole.

M^{me} Donnelly (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation néo-zélandaise, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous avez été un membre particulièrement actif et solidaire du groupe des six présidents de cette session, et notre coopération vous est acquise au moment où vous vous évertuez sans faiblir à rapprocher la Conférence de son objectif, encore hors de portée. Nous saluons aussi le travail du Myanmar. Nous regrettons que les efforts déployés sans relâche par l'Ambassadeur et son équipe dévouée, en particulier pour parvenir à la nomination d'un coordonnateur spécial pour les méthodes de travail de la Conférence, n'aient pas porté leurs fruits sous la présidence du Myanmar. Permettez-moi aussi de profiter de cette occasion

pour féliciter M. Michael Møller de sa nomination à titre permanent. Nous avons hâte de poursuivre notre travail avec lui.

C'est un honneur d'avoir aujourd'hui parmi nous le Haut-Représentant par intérim du Secrétaire général de l'ONU pour les affaires de désarmement, l'Ambassadeur Kim Won-soo. Les remarques qu'il vient de faire sont riches en matière à réflexion et nous avons hâte de le voir continuer à interagir et à dialoguer avec cette instance qui s'efforce de sortir de deux décennies d'inertie.

Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée d'exposer en présence du Haut-Représentant par intérim certaines de nos vues sur la Conférence du désarmement ; notre seul regret est de ne pouvoir être plus optimistes quant aux chances de succès de cette instance. Il ressort clairement du calendrier des activités que vous proposez et de vos remarques liminaires, Monsieur le Président, que les Pays-Bas sont désireux de mettre à profit toute capacité que la Conférence posséderait encore d'apporter une valeur ajoutée aux efforts internationaux de désarmement. Nous saluons l'ampleur de vos ambitions. À ce stade on ne peut toutefois pas s'attendre à ce que le champ pourtant vaste des discussions que vous avez prévues réponde à nos attentes quant à la nécessité de faire avancer les questions inscrites à l'ordre du jour de cette instance – et j'ai à l'esprit ici la nécessité urgente de progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Toutefois, comme vous le feriez valoir, nous ne pouvons que nous réjouir que vous nous donniez, dans votre programme de travail pour les semaines à venir, une nouvelle occasion de réfléchir à des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, comme le veut du reste l'article VI du Traité de non-prolifération. Nous estimons que le débat que vous avez prévu le 4 août offre un espace supplémentaire pour examiner cette question, même si nous sommes réalistes quant à l'intérêt d'un dialogue plus poussé sur cette question dans le cadre de la Conférence.

Monsieur le Président, nous saluons les efforts que vous déployez pour stimuler dans cette enceinte le débat sur des questions transversales trop souvent négligées ici à la Conférence. Nous attendons en particulier avec intérêt de pouvoir débattre lors de la séance consacrée au genre et au désarmement, prévue le 11 août. Comme par le passé, nous sommes impatients d'accueillir les élèves des lycées de Nagasaki, visite d'autant plus émouvante que le mois prochain marquera le soixante-dixième anniversaire du largage de bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki.

Pour terminer, permettez-moi, au nom de la Nouvelle-Zélande, d'adresser nos meilleurs vœux de réussite à l'Ambassadeur Simon-Michel de France dans ses nouvelles fonctions. Nous sommes nous aussi très tristes de voir partir de nombreux représentants adjoints dans le courant de l'été, dont Robert Jackson d'Irlande, Kelly Anderson du Canada et Jyri Järviäho de Finlande. Tous possèdent ce qu'en Nouvelle-Zélande nous appelons le *mana*, puissante émanation de prestige, reposant aussi bien sur le rang que sur des aptitudes personnelles exceptionnelles. Tous nous manqueront. Je sais que mon Ambassadrice s'associe à mes mots d'adieux et aurait aimé vous adresser ses meilleurs vœux en personne, seule son indispensable présence à la réunion préparatoire d'aujourd'hui sur le Traité sur le commerce des armes l'en a empêchée.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup pour vos aimables paroles et pour votre déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Young-jip Ahn, de République de Corée.

M. Ahn Young-jip (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je prends la parole sous votre présidence pour la première fois et voudrais donc me joindre aux autres délégations pour vous féliciter de votre accession à cette importante responsabilité. Je suis convaincu que, sous votre conduite avisée, nous pourrions examiner les questions d'une complexité et d'une difficulté extrêmes dont s'occupe la Conférence du désarmement. Je vous souhaite plein succès dans vos travaux et vous assure de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation tout au long de votre mandat. Je voudrais féliciter aussi votre prédécesseur, l'Ambassadeur Maung Wai du Myanmar, pour son excellent travail ces quatre dernières semaines.

Nous avons entendu aujourd'hui le Haut-Représentant par intérim de l'ONU pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, et je voudrais, très brièvement, saisir cette

occasion pour lui souhaiter chaleureusement la bienvenue à son premier passage à cette auguste assemblée. Comme M. Kim l'a indiqué dans son allocution, la Conférence est priée instamment de reprendre les négociations à titre prioritaire. Il s'agit là d'un appel solennel à redoubler d'efforts pour revitaliser la Conférence.

Je voudrais moi aussi féliciter M. Michael Møller, même en son absence pour l'heure, de sa récente nomination au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement. Nous espérons que cette série de nominations sera porteuse de possibilités d'inverser la dynamique prévalant à l'heure actuelle dans le domaine du désarmement et aura un effet positif sur l'ensemble du mécanisme de l'ONU pour le désarmement.

Monsieur le Président, ma délégation a participé activement aux discussions informelles structurées de cette année, sous la coordination avisée de l'Ambassadeur Ramadan d'Égypte et de l'Ambassadeur Biontino d'Allemagne. Nous avons exprimé très clairement notre position durant la discussion, à savoir que notre priorité est d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous remercions aussi l'Ambassadrice de Finlande, M^{me} Kairamo, pour son magnifique labeur dans le cadre du Groupe de travail informel sur le programme de travail et espérons qu'il débouchera sur des résultats significatifs fondés sur nos discussions. Même si la décision ne sera prise que demain, ma délégation tient à exprimer son soutien au projet de décision concernant la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de recueillir les vues et les propositions sur les méthodes de travail afin d'améliorer le fonctionnement de la Conférence et d'en accroître l'efficacité.

Enfin et surtout, je voudrais rendre hommage à l'Ambassadeur Jean-Hugues Simon-Michel pour sa grande sagesse et sa précieuse contribution à la Conférence et lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions d'Ambassadeur de France au Guatemala. La contribution à la Conférence du désarmement, ainsi que la vaste expérience et l'affection de Madame Kelly Anderson du Canada nous manqueront aussi ; nous lui souhaitons très bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à l'Ambassadeur Ferden Çarikçi de Turquie.

M. Çarikçi (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation. Je tiens à remercier aussi votre prédécesseur, le Représentant permanent du Myanmar. Je voudrais de plus féliciter le Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, et lui souhaiter plein succès dans ses efforts. Nous adressons également nos sincères félicitations au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Michael Møller, qui vient d'être nommé Secrétaire général de la Conférence du désarmement. Je le remercie de son engagement constant auprès de la Conférence et lui souhaite plein succès.

Des efforts multilatéraux en faveur du désarmement sont indispensables pour relever les défis actuels et renforcer notre sécurité dans un environnement instable. Notre capacité à faire face avec efficacité aux défis pressants auxquels sont confrontées la paix et la sécurité internationales est fortement tributaire de notre aptitude à tirer un parti optimal des instances internationales, dont la Conférence du désarmement.

Une responsabilité particulière incombe à la Conférence dans l'action en faveur du désarmement et son bilan en la matière est considérable. Dans le passé elle a su négocier avec réussite des traités qui ont concouru à édifier un monde plus sûr et plus pacifique. La triste vérité est que depuis trop longtemps la Conférence ne parvient plus à exercer son mandat. Nous devons nous attacher à perpétuer la pertinence de la Conférence en lui permettant d'accomplir sa tâche fondamentale, à savoir mener des négociations sur le désarmement. L'ordre du jour de la Conférence est complet et flexible, ce qui nous permet d'aborder toutes les questions dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement. La Turquie ne veut pas que le rôle de la Conférence se joue ailleurs. Nous espérons donc que la Conférence reprendra dès que possible ses travaux de fond.

À notre avis, la récente discussion informelle tenue dans le cadre du Groupe de travail informel sur le programme de travail atteste avec force que nous nous évertuons

collectivement à ouvrir la voie à un consensus. Le lancement de négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéral et universellement et effectivement vérifiable visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires marquera une étape essentielle à cet égard, qui contribuera tant au désarmement qu'à la non-prolifération et ouvrira la voie à des avancées en parallèle sur les autres points fondamentaux de l'ordre du jour. Nous accueillons à ce propos avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur cette question, adopté sur la base du consensus. Nous espérons que ce rapport nous aidera à comprendre mieux et plus en profondeur cette question complexe et aux multiples aspects sur le plan technique.

S'agissant de l'état des choses à la Conférence, la Turquie a la conviction que les difficultés ne sont liées ni à ses procédures, ni à sa composition, ni à sa dynamique interne, et que la règle du consensus est primordiale à cet égard. Alors il nous faut étudier avec attention cet état des choses. Un certain malaise est malheureusement perceptible dans les instances et mécanismes de désarmement, aussi bien au niveau international que régional. À notre sens, l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence est imputable à des goulets d'étranglement stratégiques à des niveaux différents mais interdépendants. Les travaux de la Conférence ne peuvent être évalués en faisant abstraction du reste des efforts de désarmement. Il nous faut cependant aussi nous demander si nos intérêts sont mieux servis par le blocage de la Conférence ou par son bon fonctionnement. Nous ne devons pas nous laisser décourager par les échecs passés. Des difficultés existent mais nous devons nous employer à sortir de l'impasse actuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Italie, M. Vinicio Mati.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre accession à cette importante responsabilité et exprimer mes meilleurs vœux de succès à la présidence néerlandaise. Je suis certain que, sous votre conduite, nous pourrions avoir des discussions fructueuses et je tiens à vous assurer de l'appui sans réserve de ma délégation.

Nous nous réjouissons aussi de la nomination de M. Michael Møller au poste de Secrétaire général de la Conférence et nous continuerons à compter sur son précieux concours à nos travaux. Dans le même temps, je voudrais également souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo. Nous apprécions vraiment sa décision de venir à Genève et de prendre la parole devant la Conférence du désarmement à cette occasion. De nombreux remerciements vont aussi à l'Ambassadeur Maung Wai pour les efforts constructifs qu'il a déployés afin de permettre à la Conférence de mener ses activités.

Nous considérons qu'un multilatéralisme efficace a permis au mécanisme de l'ONU pour le désarmement de faire une contribution cruciale dans ce domaine. La Conférence du désarmement demeure l'unique instance créée spécifiquement pour se consacrer à la négociation de traités multilatéraux sur le désarmement. Selon nous, il est donc de la plus haute importance de préserver son rôle primordial dans la promotion de négociations de fond sur le désarmement et la non-prolifération et de la sortir de l'impasse actuelle.

Nous partageons l'inquiétude que suscite la situation et avons la ferme conviction qu'il est impératif de reprendre nos travaux de fond au sein de la Conférence et de relancer son rôle. La finalisation d'un programme de travail est un objectif essentiel, à la réalisation duquel nous devons nous employer sans relâche. À ce propos, l'Italie juge elle aussi nécessaire d'avancer avec un esprit ouvert et constructif sur tous les points essentiels de l'ordre du jour. Notre priorité parmi ces points reste l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, comme envisagé dans la décision figurant dans le document CD/1864, en s'inspirant de la mesure n° 15 du plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et compte tenu du récent rapport du Groupe d'experts gouvernementaux. À cette fin, nous appuyons fermement les activités du Groupe de travail informel sur le programme de travail récemment rétabli et saluons les efforts déployés par l'Ambassadrice Päivi Kairamo en sa qualité de Coprésidente du Groupe.

De nombreuses idées ont été présentées au sein du Groupe de travail informel, ce qui témoigne de la volonté sincère des États membres d'adopter un programme de travail équilibré et complet afin de permettre à la Conférence d'engager immédiatement des négociations pour promouvoir les objectifs de désarmement. L'Italie est prête à évaluer toute proposition constructive visant à nous donner un nouvel élan, ainsi qu'à appuyer des solutions novatrices propres à relancer le rôle de la Conférence. Dans cette optique, nous accueillons favorablement la participation accrue d'experts techniques à nos discussions et félicitons la présidence néerlandaise d'avoir envisagé de faire participer certains experts aux discussions formelles prévues au titre du programme d'activités de la Conférence, notamment sur le thème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Avant de conclure, je voudrais réaffirmer que, selon nous, aucun effort ne doit être négligé pour remettre la Conférence du désarmement sur les rails et lui permettre de jouer pleinement son rôle. Dans cet esprit, nous sommes prêts à soutenir toute tentative future de débattre des méthodes de travail de la Conférence en vue de la rendre plus efficace. À ce propos, nous appuyons vigoureusement l'adoption de la décision sur la nomination – en la personne du Représentant permanent de la Suisse auprès de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Urs Schmid – d'un coordonnateur spécial chargé de recueillir les vues et les propositions sur les méthodes de travail, et nous tenons à l'assurer de l'appui entier et inconditionnel de la délégation italienne, une fois qu'il aura pris ses fonctions.

(L'orateur poursuit en français.)

Enfin, permettez-moi de dire un mot sur le départ de l'Ambassadeur Simon-Michel, un excellent ami et un partenaire véritablement remarquable. Il nous manquera beaucoup et je souhaiterais saisir cette occasion pour lui adresser mes meilleurs vœux de plein succès dans ses prochaines fonctions.

Le Président (*parle en anglais*) : La parole est à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ce poste. Vous avez – comme vous le savez – le plein appui de ma délégation.

Nous saluons l'initiative que vous avez prise, telle qu'exposée dans votre lettre datée du 6 juillet. Nous ne pensons pas que les séances plénières que vous proposez entrent nécessairement dans le champ des articles 6 et 7 du Règlement intérieur, qui fixent les règles applicables à la conduite des travaux et à l'organisation des travaux car avant d'engager des travaux il nous faudrait d'abord convenir d'un programme de travail. Les décisions prises cette année visaient à assurer la reprise des travaux de fond, mais comme une autre délégation l'a noté, ce que nous faisons en ce moment n'est pas assimilable à un travail de fond.

Maintenant, nous pourrions naturellement passer les séances plénières à nous écouter les uns les autres faire des déclarations optimistes à notre arrivée puis des discours un peu moins optimistes à notre départ, ponctués ici et là de grandes envolées, ou bien nous pourrions avoir des échanges de vues plus utiles sur les points inscrits à notre ordre du jour, la seule chose à peu près sur laquelle nous soyons tombés d'accord cette année. Ce serait plus facile à faire si l'on nous indiquait quand nous sommes censés discuter d'un sujet en particulier, parce que cela nous donnerait au moins la possibilité de nous préparer et, dans le plus optimiste des scénarios, de discuter entre les sessions. Aux termes de l'article 30, tout État membre de la Conférence a le droit de soulever en séance plénière une question ayant trait aux travaux de la Conférence. Tout ce que vous avez à faire c'est d'indiquer quand vous souhaiteriez soulever une telle question.

Je ne vois pas très bien le lien entre le Groupe d'experts gouvernementaux et l'échec de la Conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération à parvenir à un consensus, auquel notre collègue pakistanais a fait allusion. La Conférence d'examen de 2010 a été un succès en ce qu'elle a adopté un document final sur la base du consensus. Ce document final appelle la Conférence du désarmement à mener un certain nombre d'actions, notamment la négociation d'un Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT). Le Pakistan a bloqué toute avancée de ces négociations en 2010, tout comme il a bloqué les

négociations sur un FMCT cette année. Je trouve également les observations du Pakistan relatives à la composition du Groupe d'experts gouvernementaux sur un FMCT quelque peu dépourvues de sincérité. Il est notoire que le Pakistan a décliné l'invitation à participer au Groupe d'experts gouvernementaux et donc la possibilité de voir ses commentaires pris en considération dans le rapport du Groupe, comme cela a été scrupuleusement fait pour tous les experts gouvernementaux qui y ont participé.

Pour terminer, permettez-moi de m'associer à celles et à ceux qui ont adressé leurs adieux à Jean-Hugues Simon-Michel. Il va effectivement nous manquer.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai maintenant le Canada sur ma liste. Kelly, vous avez la parole.

M^{me} Anderson (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous avez – comme vous le savez certainement – notre plein appui.

Nous accueillons favorablement votre proposition d'ordre du jour pour le mois à venir et sommes d'accord avec l'interprétation du Règlement intérieur de la Conférence qu'a donnée le Royaume-Uni. Nous avons en effet entendu beaucoup d'affirmations dans cette salle sur la règle du consensus, y compris aujourd'hui. Nos vues à ce sujet sont bien connues et nous contestons vigoureusement le recours au consensus comme à un droit de veto pour perpétuer l'incapacité de cette instance à reprendre ses travaux. Dans ce contexte, ma délégation juge consternant que la règle du consensus soit invoquée pour tenter de remettre en cause la prérogative qu'a le Président de fixer un ordre du jour pour que nous en discussions à titre informel dans cette enceinte. S'il nous faut maintenant parvenir à un consensus avant qu'une discussion puisse se dérouler à la Conférence, nous allons vraiment donner le coup de grâce à la Conférence.

Monsieur le Président, comme je l'ai dit, ma délégation est favorable à votre proposition de consacrer des discussions informelles à certains sujets que vous suggérez et nous serions prêts à discuter d'autres encore, y compris les garanties de sécurité négatives. Nous sommes favorables à un examen du document CD/2023, qui contient le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux et aussi très favorables à l'examen de la question du genre et du désarmement que vous proposez.

S'agissant des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, l'intention n'a jamais été de supplanter la Conférence du désarmement, mais de l'aider en procédant à l'examen des éléments d'un futur traité, qui devrait, comme le Groupe l'a lui-même noté, être négocié dans le cadre de la Conférence. Nous pensons qu'une discussion sur ce rapport peut aider la Conférence à avancer sur la voie d'un futur traité qui interdirait la production des matières mêmes utilisées pour fabriquer des armes nucléaires. C'est nous qui avons conduit le processus qui a débouché sur ce rapport ayant donné lieu à un consensus, mais nous n'en considérons pas pour autant sacro-saint ce document ou tout autre document examiné par cette instance. Ses conclusions sont susceptibles d'être contestées et même de susciter une opposition directe, mais, en fin de compte, ce rapport doit faire l'objet d'un débat et, comme de nombreuses délégations l'ont dit et redit régulièrement, c'est la Conférence qui est le cadre le plus adapté pour un tel débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Wood des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner une seconde fois la parole. Je veux me faire l'écho des commentaires de mes homologues – et collègues – britanniques et canadiens au sujet du Règlement intérieur de cette instance.

Comme je l'ai mentionné dans une déclaration antérieure à la Conférence du désarmement, ma délégation attend avec intérêt un débat approfondi sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Le rapport est clairement en lien avec les travaux de la Conférence et il ne faut pas avoir peur d'en discuter. Permettez-moi aussi de réaffirmer le plein appui de ma délégation à votre important et ambitieux programme au cours de votre présidence.

Mon dernier point concerne la raison pour laquelle cette instance a été incapable de négocier un tel traité. Il est très clair que nous connaissons tous cette raison. Il est déplorable et injustifiable de tenter de rejeter sur d'autres pays la responsabilité de notre incapacité à aller de l'avant dans le cadre de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant de la Fédération de Russie. Monsieur Deyneko, vous avez la parole.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il convient de revenir au début de la session pour mieux comprendre certaines choses. Le Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement nous a quittés et c'est dommage car il risque de n'avoir qu'une vision tronquée de la situation concernant le projet de décision sur la nomination d'un coordonnateur spécial pour les méthodes de travail de la Conférence.

Voici ce qui s'est passé : au tout début, quand cette question a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour pour discussion, nous avons proposé de ne pas hâter les choses, mais de travailler convenablement et pas trop vite. Nous avons proposé de commencer par préciser la notion de « méthodes de travail ». Notre proposition a été rejetée, et ce rien moins que par la présidence, alors assurée par le pays dont la représentante s'est aujourd'hui si vivement indignée du projet de décision établi par la précédente présidence et vous-même, en consultation avec un large éventail de délégations je suppose, contrairement à la manière dont certaines décisions ont été élaborées en début d'année. Voilà une chose que je préférerais ne pas me rappeler et encore moins voir faire précédent.

Deuxièmement, lorsque la question d'un Groupe de travail informel sur les méthodes de travail a été soulevée, nous avons proposé la même approche car la majorité des délégations ne souhaitaient pas examiner en détail ce qu'étaient les méthodes de travail. Nous avons fait preuve de souplesse et proposé une autre option : limiter le mandat du groupe de travail, en précisant clairement que la règle du consensus n'entraîne pas dans son champ de discussion. Pourquoi la règle du consensus en particulier ? La Conférence du désarmement se distingue de la Première Commission de l'Assemblée générale par trois grands traits : le premier est le consensus, le deuxième est sa composition plus restreinte et le troisième est le mandat de négociation.

Il vous faut tous comprendre, et vous le comprenez bien j'espère, que si nous supprimons deux de ces piliers – c'est-à-dire si à la règle du consensus nous substituons la règle du vote majoritaire en vigueur à l'Assemblée générale et si nous élargissons la composition de la Conférence à celle de l'ONU – il ne nous restera que le mandat de négociation, alors que son rôle a cessé d'être distinctif car, comme nous le savons, l'Assemblée générale peut, par la voie de résolutions, créer des organes de négociation. Le Traité sur le commerce des armes en est l'exemple le plus récent et le plus frappant. Mais la question se repose alors : les accords négociés dans le cadre de l'instance ouverte qu'est l'Assemblée générale peuvent-ils devenir universels ? Pourraient-ils, par exemple, atteindre à l'universalité de l'instrument juridique international le plus universel à l'heure actuelle, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui n'a pas été élaboré par l'ONU mais par l'organe qui a précédé la Conférence du désarmement ?

À propos des méthodes de travail, les consultations entre délégations sont une des méthodes de travail de la diplomatie. L'identité de ceux qui ont amendé le projet établi par la présidence néerlandaise n'est un secret pour personne, mais je vais-moi vous révéler un petit secret : ni la délégation du Mexique, ni celle de l'Afrique du Sud ne sont venues nous consulter. Elles préfèrent recourir à la diplomatie du mégaphone – ici même, dans cette salle, lors des réunions plénières, en y ajoutant une bonne pincée d'émotion ; elles n'utilisent pas toutes les méthodes et formes de travail de la diplomatie.

Troisièmement, les consultations informelles et les débats thématiques que nous menons sont parfaitement conformes au Règlement intérieur de la Conférence. Que l'on me montre où il est stipulé que des décisions spéciales doivent être prises en la matière. C'est à la Conférence qu'il appartient de prendre les décisions, mais la forme de travail est la même. Je ne conteste pas que la Conférence a pour mandat de négocier, mais nul n'a aboli les activités informelles : elles sont tout à fait légitimes.

Soyons plus précis. L'un d'entre nous a fait valoir que le coordonnateur spécial n'était pas habilité à consulter un éventail illimité d'États et un autre s'est référé aux organisations non gouvernementales. Lisez le projet de décision attentivement ; si vous y trouvez des restrictions faites-le moi savoir, nous en discuterons. En tout cas, à la lecture du document je n'ai trouvé aucun élément comme quoi le coordonnateur spécial ne peut consulter que les membres à part entière de la Conférence. C'est mon premier point.

Au sujet du résultat convenu à présenter à la Conférence et à incorporer dans son rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation russe est fermement convaincue que nous avons déjà assez de sujets de désaccord et de controverse et que nous n'en avons pas besoin de nouveaux relatifs à des aspects essentiels ou subsidiaires des travaux de la Conférence.

Un dernier point : à suivre la logique des collègues qui sont enclins à se répandre en flots d'émotions et de critiques, il leur aurait fallu refuser de participer au Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, comme l'ont fait quelques autres collègues car la composition du groupe était extrêmement restreinte et les intérêts de nombreux États, même sur des questions concernant leur sécurité, n'étaient pas représentés. Il y a là un peu d'incohérence.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai deux autres délégations sur ma liste, mais il y a en fait trois orateurs. Je vais donner la parole aux deux premiers dans un instant, mais je les invite tous deux à être aussi brefs que possible compte tenu de la raison pour laquelle nous avons encore un troisième orateur à entendre. Ce troisième est notre collègue Jean-Hugues Simon-Michel. Nous sommes un peu pressés par le temps. Pour être très franc avec vous, Jean-Hugues Simon-Michel était en tête de liste, mais je lui ai demandé s'il accepterait d'être déplacé en fin de liste afin que nous puissions d'abord avoir notre débat et nous exprimer ensuite au sujet de son départ. Il a eu la gentillesse d'accepter. Je demande donc à nos collègues du Bélarus et du Pakistan d'être brefs afin que nous puissions accorder toute l'attention voulue au départ de l'Ambassadeur Simon-Michel. Je ne veux à l'évidence pas clore le débat. À propos de la décision, nous avons une autre séance demain et nous pourrions continuer à en discuter. Pour le moment, je vous prie de faire court si vous le voulez bien. J'espère que vous comprenez pourquoi je vous le demande : ce n'est pas parce que je veux clore la discussion. Je vais d'abord donner la parole à notre collègue du Bélarus, puis à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. Grinevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, puisque je parle pour la première fois sous votre présidence, permettez-moi de vous souhaiter très bonne chance. Vous pouvez compter sur le plein appui de notre délégation dans vos efforts en tant que Président de la Conférence du désarmement.

Notre délégation n'avait pas prévu d'intervenir, mais certaines remarques de nos collègues appellent une réaction. Premièrement, au sujet de l'appréciation des raisons pour lesquelles la Conférence est dans l'impasse, notre position est extrêmement souple, comme vous le savez, et nous tenons à réaffirmer que nous sommes prêts à soutenir l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sur les garanties de sécurité négatives et sur le désarmement nucléaire, mais nous constatons un blocage sur les questions fondamentales.

À cet égard, les assertions de certaines délégations, qui répètent sans cesse qu'en bonne logique la prochaine étape devrait être l'ouverture des négociations sur un traité interdisant la fabrication de matières fissiles, ne sont guère pertinentes, car si nous examinons cette logique avec soin il en ressort qu'en cas d'échec d'un processus visant à engager des négociations sur un certain thème c'est la Conférence et, avant tout, les États membres de la Conférence, à suivre cette logique, qui devraient déterminer quelle question peut être la prochaine à faire l'objet de négociations. À ce sujet, nous appuyons sincèrement les travaux de la Coprésidente du Groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail, l'Ambassadrice Päivi Kairamo, et estimons qu'ils ont grandement contribué à la recherche d'un consensus.

Je tiens maintenant à répondre aux déclarations faites par certaines délégations au sujet du désaccord relatif à votre projet de décision sur la nomination d'un coordonnateur spécial pour les méthodes de travail. Tout d'abord, nous soulignons que notre délégation est prête à se joindre à un consensus et à appuyer votre projet de document, qui a été distribué hier. Toutefois, au cas où un consensus sur la question se révélerait impossible, nous voudrions renouveler la proposition que nous avons déjà faite durant les consultations informelles, et le projet de décision serait à cet égard aussi simple qu'élégant.

Monsieur le Président, vous auriez ainsi pour mandat de consacrer une ou deux séances plénières aux méthodes de travail de la Conférence – ce serait le premier point de la décision. Deuxième point : le résultat de cette ou de ces séances plénières serait consigné dans les procès-verbaux de ces séances. Nous accommoderions ainsi les délégations qui souhaitent avoir un débat approfondi sur la question tout en nous prémunissant par là-même contre toute manipulation induite lors de l'établissement d'un quelconque rapport par le coordonnateur spécial, étant donné que les procès-verbaux sont aussi des documents de la Conférence et peuvent donc être soumis à l'Assemblée générale. Telle est notre très élégante proposition. Nous en finirions ainsi avec cette question et éviterions une confrontation ouverte entre nous.

Encore un point sur les propositions visant à sortir la Conférence du désarmement de l'impasse : nous estimons que si la Conférence du désarmement n'existait pas il faudrait l'inventer et nous vous demandons à tous avec sincérité d'être patients, car une des caractéristiques essentielles, véritablement essentielles, et vitales de la diplomatie et des diplomates est de travailler avec patience et détermination en vue de parvenir à un accord entre eux et entre toutes les parties. Veuillez bien m'excuser si j'ai parlé trop longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois que c'était tout à fait dans les temps, alors merci. Je vous en suis très reconnaissant et je voudrais demander à l'Ambassadeur du Pakistan, qui a maintenant la parole, d'en faire autant.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je serai extrêmement bref. Je n'avais pas l'intention de reprendre la parole, mais il me faut répondre à mes honorables collègues, les Représentants permanents des États-Unis et du Royaume-Uni.

Notre Règlement intérieur me semble être source de malentendu. La lecture attentive de son article 18 montre très clairement que la Conférence doit mener ses travaux et adopter ses décisions sur la base du consensus. L'article 19, relatif à l'organisation de ses travaux, précise que les travaux de la Conférence se déroulent en séance plénière, ainsi que sous toutes autres formes dont conviendrait la Conférence, telles que réunions informelles avec ou sans participation d'experts. Les travaux visés à l'article 19 doivent donc être menés sur la base du consensus. C'est mon premier point.

Ensuite, mon collègue le Représentant permanent du Royaume-Uni a fait référence à l'article 30. Je vais vous lire cet article 30 : « L'objet des déclarations faites en séance plénière correspond normalement au thème alors en discussion, conformément au programme de travail convenu. Cependant, tout État membre de la Conférence a le droit de soulever en séance plénière une question ayant trait aux travaux de la Conférence et a l'entière possibilité d'exposer ses vues sur toute question qui, à son avis, mérite de retenir l'attention ». C'est précisément ce que j'ai dit dans ma déclaration, à savoir que toute délégation peut soulever la question du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux. Mon objection était qu'il n'appartient pas au Président de préjuger et de soumettre à discussion un document qui n'est pas un document de la Conférence du désarmement. S'il en était ainsi, alors pourquoi ne pourrions-nous pas avoir pour le projet sino-russe de traité comme document de référence pour les discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace au titre de votre programme ? Ou encore – les garanties de sécurité négatives ne figurent même pas dans le champ de votre programme, mais j'espère que vous les y incluez, et si vous le faites alors pourquoi ne pourrions-nous pas discuter du projet de traité du Pakistan sur les garanties de sécurité négatives ? Mon point est le suivant : il n'appartient pas au Président mais aux différentes délégations de soumettre les sujets sur lesquels elles souhaitent insister. C'est mon premier point.

Mon deuxième point est que je pense avoir été mal compris. Je n'ai pas établi de parallèle entre le Groupe d'experts gouvernementaux et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. J'ai dit très clairement que je voulais réagir à deux éléments de l'allocution du Haut-Représentant par intérim du Secrétaire général pour le désarmement. Le premier était son commentaire sur le Groupe d'experts gouvernementaux et le second son affirmation selon laquelle la Conférence du désarmement devait maintenant reprendre les travaux de la Conférence chargée d'examiner le TNP après l'échec de cette dernière. Donc j'ai fait allusion à deux éléments distincts sans établir de parallèle entre eux.

Mon troisième point est que nous pouvons nous aussi nous amuser à rejeter la faute sur autrui. Chacun sait que mon pays s'est opposé à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT), et nous en avons exposé les raisons. Je peux vous assurer qu'aussi longtemps que de telles négociations seront susceptibles d'aller à l'encontre de nos préoccupations en matière de sécurité nous continuerons de les bloquer et ce jusqu'à ce qu'il gèle en enfer. Nous pouvons nous aussi nous amuser à rejeter la faute sur autrui en demandant aux autres pays pourquoi ils bloquent les négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sur les garanties de sécurité négatives et sur le désarmement nucléaire, mais ils n'ont tout simplement pas le courage de nous dire pourquoi ils bloquent ces négociations.

Enfin, Monsieur le Président, nous sommes prêts à travailler avec vous pour discuter de toutes les questions, y compris un FMCT, mais nous vous demandons de vous en tenir au rôle qui vous est assigné en tant que Président, comme je vous l'ai indiqué pendant la discussion que j'ai eue avec vous. Vous assurez la présidence pour tous les pays et pas seulement pour ceux siégeant dans le Groupe d'experts gouvernementaux sur un FMCT.

Le Président (*parle en anglais*) : Premièrement je pense effectivement qu'il y a un malentendu car dans votre déclaration vous avez fait allusion à un prétendu plan de travail. Le document que j'ai envoyé n'est pas un plan de travail. Ce qui figure dans ma lettre c'est le calendrier d'un certain nombre d'activités – comme il ressort aussi des différentes dates indiquées en haut de la liste.

Deuxièmement, nous avons précisément essayé – et c'est ce dont j'ai parlé lors de notre discussion bilatérale – et là je suis tout à fait d'accord avec vous, de prendre tous les éléments en considération, à savoir que nous avons une discussion sur le désarmement nucléaire, une discussion sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et une discussion sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT). Pourquoi donc alors pas de discussion sur des garanties de sécurité négatives ? Est-ce parce que nous sommes contre ? Non, c'est du fait qu'au cours de notre présidence nous avons eu des discussions se rapportant au désarmement nucléaire, nous avons eu des discussions partielles sur un FMCT et nous aurons des discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le calendrier des activités prévoit des discussions sur les garanties de sécurité négatives sous la présidence néo-zélandaise. Nous avons dit dans notre lettre que nous ferions fond sur les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent conformément au calendrier des activités, et c'est pourquoi nous avons pris ces trois éléments. Dans cette même lettre, il est très clairement indiqué que tout dépend de votre contribution. Si le sentiment est que nous devrions avoir des discussions sur les garanties de sécurité négatives avant d'avoir la discussion sur le calendrier des activités, cela me convient parfaitement : nous pouvons le faire et j'apprécierai énormément que la délégation pakistanaise soumette une contribution de fond. Vous avez toute latitude de la faire. Apporter une modification supplémentaire ne me pose aucun problème. Je le redis, c'est la raison pour laquelle nous avons retenu ces trois éléments et j'ai essayé de faire autant de place que possible au fond.

S'agissant des différents experts, j'ai demandé, et M. Deyneko pourra le confirmer, que M. Vasiliev, qui présidait le Groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, nous parle dans le cadre de cette discussion et de toute discussion ultérieure. Je réagis aussi à la déclaration de l'Ambassadeur de Chine : nous pouvons accepter cette suggestion, nous y sommes tout à fait disposés. Si vous le voulez, faites-le moi savoir et nous procéderons ainsi.

Avec votre accord, je voudrais m'arrêter là pour donner la parole à Jean-Hugues Simon-Michel – en lui présentant mes excuses.

M. Simon-Michel (France) : Mon cher Henk Cor, cher Président, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à adresser mes plus chaleureuses félicitations à mon collègue et ami Henk Cor van der Kwast au moment où il prend ses fonctions de président de la Conférence du désarmement et où moi-même je m'appête à quitter Genève. Je lui souhaite un plein succès.

Je salue aussi l'Ambassadeur Maung Wai du Myanmar qui vient d'exercer la présidence et le remercie pour ses efforts. Je souhaite la bienvenue à Genève, à M. Kim Won-soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et le félicite par la même occasion pour sa récente nomination. Enfin, je félicite M. Michael Møller pour sa nomination définitive en qualité de Secrétaire général de la Conférence du désarmement. Après un long intérim, nous le considérons déjà comme tel, à la vérité.

Monsieur le Président, les uns prennent leurs fonctions, les autres les quittent. J'ai demandé la parole pour présenter mes adieux à la Conférence et à la communauté du désarmement. Après trois ans et demi à Genève et plus de huit ans consacrés aux affaires stratégiques et au désarmement, je pars avec une réelle émotion.

Au-delà de la diversité de nos personnalités et des positions de nos pays, je crois profondément que nous constituons une communauté où l'estime, le respect et la qualité des relations entre collègues permettent de résoudre bien des difficultés.

Je pars aussi avec le sentiment que ces années ont été particulièrement riches et bien remplies. Depuis mon arrivée, le 1^{er} février 2012, j'ai eu la chance de négocier deux traités et de voir mon pays les signer et les ratifier tous les deux. Cela n'arrive pas si souvent dans une carrière de diplomate.

Le premier, le Traité sur le commerce des armes, est un instrument novateur qui marque, je le crois, un tournant historique. Le second a une vocation régionale, c'est le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. De portée sans doute plus limitée, c'est un progrès concret dans la mise en œuvre du Plan d'action du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010.

Également dans le domaine nucléaire, j'ai eu la chance de participer aux groupes d'experts gouvernementaux sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, dit « FMCT ». Avec 24 autres experts, nous sommes parvenus à adopter par consensus un rapport très substantiel en avril dernier. C'est un succès majeur du désarmement à Genève. Mon pays a voulu conforter cette dynamique en déposant quelques jours plus tard à la Conférence du désarmement un projet de FMCT ambitieux.

Toujours dans le domaine nucléaire, j'ai eu la chance de participer aux efforts collectifs du P-5 pour avancer dans la mise en œuvre du Plan d'action du TNP de 2010. J'ai notamment eu l'honneur d'animer le petit groupe de travail chargé d'élaborer un formulaire commun pour la communication des renseignements. C'est un travail technique en apparence mais en réalité c'est un travail sensible, fondamental.

Dans le secteur conventionnel, j'ai eu le grand honneur de présider la Réunion des États parties à la Convention sur certaines armes classiques en 2013, et de lancer un processus sur un sujet encore à défricher, les systèmes d'armes létaux autonomes – « LAWS » en anglais – pour lesquels les États parties m'avaient chargé d'organiser une première réunion d'experts en 2014.

Je suis heureux de quitter Genève alors que cette convention, la Convention sur certaines armes classiques, est sur de bons rails à quinze mois de la Conférence d'examen. Il faut continuer de faire avancer le processus sur les systèmes d'armes létaux autonomes mais aussi le processus sur les engins explosifs improvisés – les IED. Les IED sont hélas devenus une des armes les plus meurtrières aujourd'hui. Il faut enfin poursuivre les efforts d'universalisation de la Convention sur certaines armes classiques, qui a connu des adhésions importantes ces trois dernières années, et je salue les États concernés. J'y vois le résultat de la nouvelle dynamique de cette convention.

Je reviens naturellement à la Conférence du désarmement elle-même, que j'ai eu l'honneur de présider il y a exactement trois ans, exactement à la même période que vous Monsieur le Président. Nul ne peut se satisfaire pleinement de la situation actuelle, cela va sans dire. Mais il ne sert à rien non plus de noircir le tableau, de dénigrer l'institution ou d'ignorer les efforts existants.

Je regrette naturellement que nous n'ayons pas encore pu lancer la négociation formelle du FMCT : un engagement de tous les États parties au TNP conformément à l'action n° 15 du Plan d'action du TNP de 2010. Il n'en reste pas moins que les débats approfondis que nous avons eus l'an dernier et que nous avons encore cette année sur le FMCT, en écho aux travaux du GGE, des débats que nous avons eus encore jeudi dernier, permettent de faire avancer les choses.

Pour rapprocher les points de vue il faut d'abord discuter. La frontière entre négociations et discussions est poreuse. Les premières ne vont pas sans les secondes. On ne peut pas négocier avant d'avoir discuté. Or, je constate qu'il n'existe aucune autre enceinte dans le dispositif du désarmement où il serait possible d'avoir la discussion que nous avons eue en particulier jeudi dernier, sous la présidence de mon voisin Michael Biontino et avec tous les acteurs concernés, sur le FMCT.

Nous devons naturellement redoubler d'efforts pour passer à la vitesse supérieure. Je suis le premier à y aspirer. C'est l'objet du Groupe de travail informel présidé par notre collègue finlandaise Päivi Kairamo. Nous devons aussi nous pencher sur nos méthodes de travail. Les méthodes de travail ne sont, c'est vrai, qu'une partie du problème, mais cette partie du problème c'est la partie qui dépend de nous, c'est ce qui dépend uniquement de nous, et donc nous devons faire tout notre possible pour faire avancer ce dossier.

S'agissant du TNP, le résultat de la toute récente conférence d'examen est une déception. Mais nous conservons le Plan d'action de 2010 adopté par consensus. Ce plan d'action n'a pas été fait seulement pour cinq ans. C'est une ambition à plus long terme, une feuille de route qui garde toute sa pertinence.

D'une façon plus générale, il est important de rechercher ce qui peut nous rassembler. Le désarmement ne peut pas avancer dans un esprit de division. Les initiatives qui visent à stigmatiser, à condamner, les initiatives qui se placent d'un point de vue idéologique ou moral, les initiatives aussi qui, avec une certaine dose de mauvaise foi, prétendent exiger tout, tout de suite et sans conditions, ces initiatives-là ne peuvent pas faire avancer le désarmement. Elles ne peuvent qu'aggraver les clivages, les blocages, les asymétries.

Lorsque nous sommes confrontés à des points de vue très différents, le rôle du secrétariat et des fonctionnaires internationaux est, je crois, de tout faire pour apaiser le débat, pour rapprocher les points de vue. Il faut pour cela beaucoup d'impartialité, et non pas prendre parti.

Le désarmement est l'un des outils qui doivent contribuer à conforter la paix et la sécurité. Ce n'est ni une fin en soi, ni la panacée. Il avance plus vite – et c'est dans la nature des choses – lors des périodes d'apaisement, et il a tendance à piétiner lorsque les relations internationales se tendent. C'est ce que nous devons éviter. Mais ce n'est pas en niant les réalités du monde au nom d'un idéalisme abstrait qu'on le fera avancer. C'est au contraire en regardant le monde tel qu'il est.

Si l'on veut bien faire preuve de pragmatisme et de bonne volonté, si l'on fait l'effort d'avancer tous ensemble, je suis convaincu qu'il est possible d'obtenir des progrès importants dans les années qui viennent. C'est ce que je vous souhaite à tous, mes chers collègues. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Jean-Hugues.

Je voudrais clore ici le débat et vous inviter à une séance qui se tiendra demain à 15 heures dans cette salle, comme annoncé.

Nous allons maintenant nous rendre à la réception organisée en l'honneur de M. Kim Won-soo. Je vous demande toutefois, si vous avez cinq minutes à la fin de cette

séance, de bien vouloir rester dans la salle. Je prononce dès à présent la clôture de la séance, mais j'ai encore un point à couvrir.

La séance est levée à 17 h 30.